



Projet d'établissement 2025 - 2031

au 25 novembre 2025

SOMMAIRE

1. Editorial de Madame la Maire - Nathalie Koenders
2. Editorial de Madame l'Adjointe à la Culture - Christine Martin

Partie 1 Introduction et élaboration du nouveau projet d'établissement

1. 1 Le contexte socio-économique
1. 2 Le contexte culturel
1. 3 Les missions générales d'un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)
1. 4 Le bilan du précédent projet d'établissement
1. 5 L'élaboration du nouveau projet d'établissement

Partie 2 Présentation et analyse de l'existant

Un établissement structuré et dynamique, reconnu sur son territoire et rayonnant au-delà

2. 1 Les ressources
2. 2 L'organisation et les instances de concertation
2. 3 Les textes cadres de l'Etat
2. 4 Les textes cadres du conservatoire
2. 5 Les locaux
2. 6 Les partenariats
2. 7 Le travail en réseau au niveau métropolitain et en Région BFC
2. 8 Un rayonnement au-delà de la Région BFC

Partie 3 Axe 1 - Perspectives / Une offre évolutive pour répondre aux attentes

L'enseignement artistique devant évoluer avec la société, le conservatoire se réinvente pour mieux servir ses publics

3. 1. 01 L'offre et ses perspectives d'évolution
3. 1. 02 Le label 100% EAC
3. 1. 03 L'offre à destination des publics en situation de handicap
3. 1. 04 La petite enfance
3. 1. 05 Les dispositifs premiers pas
3. 1. 06 Les interventions en milieu scolaire
3. 1. 07 Les dispositifs à horaires aménagés
3. 1. 08 L'ouverture et la transversalité entre les disciplines
3. 1. 09 L'usage des outils numériques
3. 1. 10 L'accompagnement des grands élèves
3. 1. 11 La Médiathèque
3. 1. 12 Le parc instrumental et le matériel

Partie 3 Axe 2 - Perspectives / Une programmation artistique ouverte et diversifiée

Une programmation qui reflète la diversité des talents, des publics et des expressions artistiques, pour un conservatoire accessible à tous

3. 2. 01 Une programmation artistique ouverte et diversifiée
3. 2. 02 La rencontre
3. 2. 03 Les talents et les ressources du conservatoire
3. 2. 04 Les lieux de restitutions et de diffusion

Partie 3 Axe 3 - Perspectives / La relation à l'utilisateur et les évolutions sociétales

Un conservatoire à l'écoute : comment accompagner les évolutions sociales et technologiques pour mieux servir nos publics

- 3. 3. 01 La relation à l'utilisateur
- 3. 3. 02 Les droits culturels
- 3. 3. 03 La communication
- 3. 3. 04 La visibilité de la saison du conservatoire
- 3. 3. 05 La simplification / la lisibilité
- 3. 3. 06 La tarification solidaire
- 3. 3. 07 La charte éthique et la charte VHSS
- 3. 3. 08 La transition climatique et la préservation de l'environnement
- 3. 3. 09 L'évaluation future de ce projet d'établissement

Chap. 4 Conclusion prospective

Anticiper les défis de demain pour renforcer la qualité artistique et l'accessibilité culturelle du conservatoire

1. Editorial de Madame la Maire - Nathalie Koenders

Le nouvel éditorial à la signature de Nathalie Koenders est en cours de finalisation

2. Editorial de Madame l'Adjointe à la Culture - Christine Martin

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Jean-Philippe Rameau incarne la politique culturelle ambitieuse développée à Dijon. Lieu vivant d'enseignement, de création et d'émancipation, il rassemble enseignants, élèves et publics autour d'une dynamique collective, innovante et interdisciplinaire. Son projet est de former des citoyens éclairés, ouverts aux arts et au monde, au-delà des barrières culturelles et sociales. Car l'Art doit être vecteur de liberté, de curiosité et de transformation individuelle et collective. Par la pratique artistique, il contribue à bâtir une société plus juste, solidaire et apaisée.

Le conservatoire accompagne chaque élève, de l'enfance à l'âge adulte, dans un parcours artistique exigeant et émancipateur. Il est à l'écoute des aspirations des usagers et, tout en étant attentif à leur rythme, il leur offre les moyens de construire leur autonomie créative. L'ambition du conservatoire est de rendre accessible à toutes et tous une diversité de cultures artistiques, sans exclusion, sans préjugés. Pour y parvenir, la pédagogie individualisée s'articule avec la pédagogie des pratiques collectives, tout en croisant les spécialités (musique, danse, théâtre, arts plastiques...) au sein de projets transversaux. Le conservatoire s'autorise également à innover dans ses propositions pédagogiques.

Le conservatoire cultive une écoute active : celle des élèves, des familles, des enseignants, mais aussi de ses partenaires. Sur le territoire régional et métropolitain, il tisse des liens avec les autres conservatoires, les établissements d'enseignement supérieur comme l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté (ESM), l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et Design de Dijon (ENSAD) ainsi qu'avec les acteurs culturels majeurs (Opéra, Théâtre Dijon Bourgogne, Orchestre Dijon Bourgogne...) et les associations artistiques locales. Ensemble, sont co-construits des projets ambitieux, des rencontres, des ateliers et des master class, pour démocratiser l'accès à la culture et renforcer la vitalité artistique du territoire.

Le conservatoire considère que l'épanouissement artistique des enseignants est un pilier de la qualité pédagogique, tant individuelle que collective. C'est pourquoi il soutient leurs projets artistiques, reconnaissant qu'ils concourent à enrichir la formation de ses élèves et la saison artistique de son public.

Travailler, apprendre et créer sont des actions collectives qui exigent coopération, bienveillance et engagement. Le conservatoire se veut un lieu d'émancipation et de plaisir partagé, où élèves, enseignants et agents trouvent les conditions d'un épanouissement en commun. Il s'affirme comme un environnement de travail et d'apprentissage stimulant, inclusif, respectueux, et souhaite offrir à chacun les moyens de s'impliquer activement dans une vie artistique riche et épanouissante. Car c'est ensemble que nous bâtissons une culture vivante et accessible à toutes et tous.

Christine Martin
Adjointe au maire, déléguée à la Culture,
à l'Animation et aux Festivals

Partie 1

Introduction et élaboration du nouveau projet d'établissement

Introduction

1. 1 Le contexte socio-économique

Dijon, capitale économique et administrative de la Bourgogne-Franche-Comté, affiche un bilan socio-économique positif et un dynamisme constant. La ville se distingue par un tissu économique diversifié lui permettant de résister aux crises et de maintenir une croissance supérieure à la moyenne régionale. La métropole affiche un taux de chômage maîtrisé, inférieur à la moyenne régionale, et une population de plus de 250.000 habitants aux revenus supérieurs à la moyenne. Dijon attire entreprises et talents grâce à des politiques publiques proactives et innovantes. La métropole investit dans des projets structurants qui allient développement économique et durabilité environnementale, tout en facilitant l'entrepreneuriat et l'innovation. Les initiatives en matière de logement, d'urbanisme et de cohésion sociale, portées par la Métropole, la Ville, et les acteurs locaux, renforcent encore la qualité de vie et l'attractivité de Dijon. Avec une stratégie ambitieuse axée sur la transition écologique, l'inclusion et l'innovation, Dijon se positionne comme une métropole moderne, dynamique et tournée vers l'avenir.

1. 2 Le contexte culturel

Dijon, ville au patrimoine exceptionnel, s'impose comme un joyau culturel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son héritage historique, marqué par l'architecture des ducs de Bourgogne et un centre-ville préservé, en fait une destination de choix. L'attractivité touristique de la capitale bourguignonne est forte, comme en témoigne, par exemple, la fréquentation record de ses musées. Les chiffres de fréquentation de Dijon confirment l'engouement des visiteurs pour une offre culturelle riche et variée.

La ville abrite des équipements emblématiques qui proposent une programmation ambitieuse mêlant opéras, concerts, danse et spectacles jeune public. Ces institutions, aux côtés de nombreux autres lieux dédiés à la création et à la diffusion artistique, illustrent la vitalité et la diversité de la scène culturelle dijonnaise.

Engagée en faveur de l'accès à la culture pour tous, Dijon a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Labellisée « 100 % Education Artistique et Culturelle » (EAC), la ville déploie des actions innovantes dès la petite enfance, en collaboration avec les établissements scolaires et les acteurs culturels locaux.

1. 3 Les missions générales d'un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Les missions générales d'un conservatoire à rayonnement régional (CRR) sont définies par les textes réglementaires et s'articulent autour de quatre axes principaux :

▪ La formation initiale et diplômante

Le CRR dispense un enseignement spécialisé en musique, danse et théâtre, couvrant les trois cycles d'apprentissage (1^{er}, 2^e et 3^e cycles), y compris le cycle diplômant. Il prépare les élèves à une pratique en amateur exigeante ou à une orientation professionnelle, en cohérence avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP). Il est à noter que le CRR de Dijon, propose également un enseignement dans la spécialité Arts plastiques.

▪ Le rayonnement territorial et les partenariats

Le CRR a une mission de service public à l'échelle régionale. Il se doit de :

- Collaborer avec les établissements scolaires : Classes à Horaires Aménagés, parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- Développer des partenariats avec les structures culturelles et les acteurs socio-éducatifs pour démocratiser l'accès à l'Art
- Organiser des actions de diffusion culturelle (concerts, spectacles, masterclasses, résidences d'artistes...)

▪ Excellence pédagogique et innovation

Le CRR garantit un enseignement de haut niveau, grâce à :

- Une équipe enseignante qualifiée
- Une offre diversifiée
- Une veille pédagogique pour s'adapter aux évolutions des pratiques artistiques et aux attentes des publics

▪ **Accessibilité et inclusion**

Le CRR doit ouvrir ses portes à tous les publics, en :

- Proposant des tarifs adaptés et des dispositifs d'aide
- Développant des actions en direction des publics éloignés de la culture (quartiers prioritaires, personnes en situation de handicap...)

1. 4 Le bilan du précédent projet d'établissement

Dans la perspective de la rédaction du nouveau projet d'établissement, la première étape a été la réalisation d'un bilan du précédent projet d'établissement 2019-2023. Cette démarche s'est appuyée sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, réalisé à partir d'un état des lieux approfondi. Ce bilan a été établi lors de conseils pédagogiques et des retours de chaque département pédagogique ainsi que des équipes / services qui composent le conservatoire. Il est apparu que, si de nombreux points avaient été mis en œuvre, il en demeure certains qui restent à faire aboutir. Parmi les raisons qui expliquent cet état de fait, il convient de rappeler que la période sur laquelle avait été envisagé le déroulement du précédent projet était envisagé sur une période de cinq années effectives. Or, dans les faits, la crise de la COVID l'a réduite de façon certaine.

Dans cette première étape, un second bilan a été pris en considération. Il s'agit du rapport d'évaluation de la DRAC, rendu en 2016, dans le cadre de la demande de renouvellement de classement. Les principales préconisations de ce rapport avaient déjà été prises en compte dans l'élaboration du précédent projet d'établissement, elles étaient au nombre de cinq :

- Trouver des solutions matérielles aux sujets des locaux de théâtre et de la salle de diffusion
- Structurer l'enseignement du Théâtre et créer une troisième esthétique en danse
- Accentuer les démarches de réflexion, d'ouverture, de recherche pédagogique
- Développer les collaborations avec les structures périphériques
- Moderniser l'image du conservatoire

Le projet d'établissement 2019-2023 a travaillé à partir de ces préconisations. Le conservatoire a su, par la mobilisation de tous, évoluer sur ces différents axes ciblés. Toutefois, certaines préconisations attendent des avancées plus significatives. C'est pourquoi le nouveau projet d'établissement 2025-2031 tient compte de ce constat.

1. 5 L'élaboration du nouveau projet d'établissement

Le nouveau projet d'établissement du conservatoire est le fruit d'une réflexion collective, menée avec l'ensemble des acteurs qui font vivre notre institution au quotidien.

Suite à la phase de bilan évoquée précédemment, la seconde étape a été un temps de consultation et d'échanges avec les équipes afin d'identifier les axes de progression et les enjeux prioritaires pour les années à venir. Ces axes couvrent de nombreux domaines dont, en premier lieu, l'offre pédagogique. Y figurent également des attentes liées à l'évolution des publics et à ses souhaits. D'autres axes, davantage liés à un volet matériel ou organisationnel, ont également été identifiés.

Dans cette seconde étape a été également incluse une concertation avec les partenaires et usagers du conservatoire : établissements scolaires, associations culturelles, familles et élèves. Ce volet constituait déjà un axe central dans le précédent projet. Le bilan a réinterrogé les avancées de cette approche collaborative qui est essentielle pour garantir que les orientations proposées répondent aux attentes et aux besoins des acteurs du territoire. Le but de cet axe étant d'impliquer des partenaires afin d'enrichir le projet par des regards variés mais aussi de renforcer l'ancrage du conservatoire dans son environnement.

Les orientations stratégiques proposées se sont fondées sur les valeurs de la politique culturelle de la ville de Dijon ainsi que sur les réalités socio-culturelles d'aujourd'hui. En couvrant un grand nombre de domaines divers et en déclinant de nombreuses perspectives concrètes et précises, il a été recherché l'importance d'une appropriation de l'ensemble des équipes du conservatoire pour en garantir leur mise en œuvre.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité des valeurs fondatrices de notre conservatoire : qualité des propositions, accessibilité pour le plus grand nombre, évolution en intégrant les mutations réglementaires et les défis contemporains de l'enseignement artistique. Il fixe un cap clair pour les six prochaines années, en plaçant l'élève au cœur de notre action et en réaffirmant le rôle central du conservatoire comme acteur culturel de la ville de Dijon.

Partie 2 Présentation et analyse de l'existant

Un établissement structuré et dynamique, reconnu sur son territoire et rayonnant au-delà

Le conservatoire de Dijon est un espace de vie où l'on se rencontre, où l'on grandit ensemble. La musique, la danse, le Théâtre et les Arts plastiques transcendent leurs spécificités et pour permettre que des liens se tissent entre les élèves, leurs enseignants et le public. Chaque projet, chaque répétition, chaque représentation est l'occasion de travailler main dans la main, de partager des émotions et de construire une communauté unie par la passion de l'Art.

2.1 Les ressources

Le conservatoire de Dijon est un lieu d'excellence et d'apprentissage artistique et de rayonnement culturel. Il est dédié à la formation, à la création et à la diffusion pour les pratiques musicales, chorégraphiques, théâtrales mais aussi pour les arts plastiques.

Sa mission première est de rendre accessible à tous l'éducation artistique. L'ensemble de ses actions repose sur des valeurs de partage, de curiosité et d'ouverture. Il s'adresse à un public diversifié, des plus jeunes aux adultes, des amateurs éclairés aux futurs professionnels. Il propose un parcours pédagogique exigeant et bienveillant, porté par une équipe d'enseignants passionnés et qualifiés, ainsi que par des partenariats avec des institutions culturelles et éducatives locales, régionales et nationales.

Au-delà de sa vocation pédagogique, le conservatoire est un acteur de la vie culturelle du territoire. Il organise, tout au long de l'année, des concerts, des spectacles, des masterclasses et des rencontres, offrant ainsi aux habitants une programmation riche et variée. Les artistes invités sont également au cœur du projet du conservatoire. Par leur présence, leur expertise et leur créativité, ils nourrissent la vie de l'établissement et sont une source d'inspiration pour les élèves. L'ensemble des productions, des actions communes contribue à démocratiser l'accès à la culture et à renforcer le lien social.

Le rayonnement de l'établissement l'inscrit dans une dynamique de développement et de modernisation, visant à renforcer son rayonnement sur le territoire et son attractivité. Il reflète une ambition collective : former des artistes accomplis, éveiller des passions, et faire du conservatoire un lieu vivant, inspirant et ouvert sur le monde.

Les personnels

Le conservatoire fonctionne grâce à **135 agents** (48 % de femmes et 52 % d'hommes)

105 enseignants dispensent chaque semaine : **1.600 heures de cours**

50 % des agents appartiennent à la catégorie A (statut de professeur d'enseignement artistique)

55 % des agents appartiennent à la catégorie B (statut d'assistant d'enseignement artistique)

71 % sont des agents titulaires de la fonction publique territoriale

29 % sont des agents contractuels

A noter qu'une vingtaine d'enseignants fait partie de l'Orchestre Dijon Bourgogne (ODB), formation instrumentale symphonique professionnelle très investie au niveau local.

30 agents administratifs et technique comprenant :

Direction, administration, action culturelle, scolarité, logistique, médiathèque, agents d'accueil.

A noter que l'importance de cet effectif est liée au fait que les agents d'accueil et de surveillance sont au nombre de 10 afin d'assurer l'ouverture des deux sites du CRR durant une amplitude horaire journalière très importante (7h45 à 22h30).

Les ressources financières

L'appellation « Conservatoire à Rayonnement Régional » peut créer une confusion et donner à croire que le financement de ce type d'établissement est assuré par la Région. Il n'en est rien, comme tous les conservatoires (à rayonnement départemental ou régional) de France, le conservatoire de Dijon est financé très majoritairement par sa collectivité de rattachement. A Dijon, il est avant tout un conservatoire « municipal » car c'est bien la Ville de Dijon qui le finance majoritairement :

Compte Administratif 2024 du CRR :

Ville de Dijon (autofinancement)	6 918 324 €
Recettes inscriptions	419 794 €
Région (*)	455 000 €
Etat / DRAC	225 000 €

Montant global 8 018 118 €

(*) le montant de 455 000 € encaissé par la Ville en 2024 de la Région correspond au solde de la subvention 2023 (229 500 €, soit 45% du montant global de 510 000 €) et à l'acompte de la subvention 2024 (225 500 € soit 55% du montant global de 410 000 €)

En 2025, les subventions de l'Etat et de la Région sont en baisses. Elles s'élèvent respectivement à 180 000 € et à 350 000 €.

Les élèves - répartition et domiciliation

Au nombre de 1.850 (en 2024-2025), les élèves sont répartis entre les quatre spécialités :

Musique	68 % des inscrits	Arts plastiques	16 % des inscrits
Danse	11 % des inscrits	Théâtre	5 % des inscrits

La répartition de leur provenance correspond à celle que l'on peut trouver dans de nombreux CRR (hors région parisienne)

Dijon	76 %	Côte d'Or (hors Dijon Métropole)	8 %
Métropole (hors Dijon)	12 %	Hors département Côte d'Or	4 %

Le nombre d'élèves en double-cursus est fort réduit. En effet, cette limitation permet d'offrir un maximum de places à l'ensemble des candidatures reçues chaque année et de renforcer le principe d'égalité d'accès au conservatoire au plus grand nombre.

2. 2 L'organisation et les instances de concertation

Le CRR de Dijon comporte différentes instances de concertation essentielles au bon fonctionnement de l'établissement. Ces instances sont des lieux d'échanges qui permettent à chacun de s'exprimer afin de mettre en présence les différents points de vue. Le bon fonctionnement de ces différents espaces de dialogue permet de prendre des décisions éclairées et de construire un projet artistique et pédagogique partagé.

L'intégration des agents dans les différentes instances de concertation accroît la perception et la conscience de l'appartenance à un service municipal porteur sur une politique culturelle. Pour chaque agent, ces différentes commissions renforcent l'adhésion aux valeurs communes du projet d'Établissement. D'ailleurs, suite à la refonte récente de la trame servant au compte-rendu de l'entretien professionnel, un nouvel item dédié au projet global du service a été créé. Il est l'occasion de prendre le temps d'évoquer ce sujet avec chaque agent.

Objectifs

- Tenir à jour, et rendre disponibles, les documents précisant la composition et les missions des différentes instances de concertation. En effet, elles se renouvellent chaque année en fonction des agents présents au conservatoire.
- Créer un dossier d'accueil dans lequel figureraient les documents présentant l'organisation du conservatoire. Lors du recrutement de nouveaux agents (enseignants comme agents administratifs et techniques), il leur en serait remis un exemplaire.

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est une instance d'importance qui associe un grand nombre d'acteurs du conservatoire pour définir les grandes orientations du projet pédagogique et artistique. C'est un outil de gouvernance ouverte qui veille à ce que les orientations, validées par la suite, répondent aux besoins identifiés. Son rôle est à la fois consultatif et constitue une force de proposition, afin d'enrichir la vie de l'établissement. Il est placé sous la présidence de l'élue à la Culture de la ville de Dijon. Il se prononce notamment sur les textes cadres et le projet d'établissement. Il se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire, selon l'urgence des dossiers.

Sa composition détaillée est définie dans le règlement intérieur.

Le conseil d'établissement associe :

- des représentants de la collectivité territoriale de tutelle (élus, administration)
- des représentants de la direction, de l'administration et de l'équipe pédagogique
- des partenaires institutionnels (DRAC, Région)
- des usagers (élèves, parents d'élèves)
- des représentants de l'Education Nationale (en fonction des partenariats existants)
- d'autres structures partenaires, dont la présence est souhaitée et validée par la collectivité et / ou la direction du conservatoire

L'organigramme

L'organigramme est une représentation visuelle de la structure organisationnelle. Il montre les relations hiérarchiques entre les services et postes au sein du conservatoire. L'organigramme présente les différents services : équipe de direction, services administratifs : logistique / technique, médiathèque, équipes pédagogiques.

L'organigramme permet de visualiser le positionnement des services et comment ils interagissent entre eux. Il offre à chacun la possibilité de se situer au sein de l'organisation en précisant leurs rôles et responsabilités.

L'organigramme figure ci-après, en annexe du présent document rédigé.

L'équipe de Direction

Dans sa forme « élargie », l'équipe de direction se compose de six personnes : directeur, directeur-adjoint en charge de l'administration et de la vie culturelle, directeur-adjoint en charge des études, responsable Scolarité, conseiller aux études, responsable Logistique.

Les différents services

Les différents services sont structurés de la façon suivante : Administration (contient la vie culturelle), Etudes-enseignements, Scolarité, Logistique (accueil et surveillance, gestion du parc instrumental, équipe technique), Médiathèque. Chaque service est piloté par un chef de service.

Le conseil pédagogique et les départements pédagogiques

Lieu d'écoute respectueuse, d'échanges constructifs et bienveillants, le conseil pédagogique permet le débat et l'exposition de différents points de vue. C'est une instance riche en échanges d'expériences où l'on prend du recul sur les sujets et où l'on prend le temps de les analyser en concertation. Cette instance demeure consultative et non décisionnelle, elle a pour but d'éclairer les décisions prises par la suite par l'équipe de direction.

Le conseil pédagogique est une instance qui facilite, fluidifie, accélère le lien et la communication entre l'équipe de direction et l'équipe enseignante. Chaque coordinateur y fait remonter les sujets pédagogiques évoqués dans son département. De même, le coordinateur relaie, dans les réunions du département qu'il coordonne, les informations apportées lors du conseil pédagogique.

Les départements pédagogiques sont au nombre treize :

- Musique à l'école (Musiciens intervenants)
- Erudition : formation musicale, écriture, arrangement, composition-création, analyse, culture, direction d'orchestre
- Bois : flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson
- Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba
- Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Polyphoniques : guitare, harpe, percussion, accordéon
- Claviers : piano, orgue, clavecin
- Accompagnement au piano
- Voix : chant, chant choral, chanson, direction de chœur
- Jazz : ateliers de pratique du jazz interprétation-improvisation, disciplines spécifiques : saxophone jazz, guitare jazz, piano jazz, contrebasse et basse jazz, batterie jazz, formation musicale jazz, culture jazz, harmonie jazz, arrangement jazz
- Danse : danse classique, danse contemporaine, danse jazz, formation musicale danseur (FMD), analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), culture chorégraphique
- Théâtre
- Arts plastiques

Le conseil pédagogique se réunit au moins cinq fois durant l'année scolaire et chaque fois que cela peut être nécessaire.

Objectifs

- Rédiger une charte de fonctionnement « Charte du coordinateur » visant à expliciter et clarifier différents points : modalités de recrutement des coordinateurs, missions attendues, définition du périmètre des prérogatives d'un coordinateur...

2. 3 Les textes cadres de l'Etat

Les textes cadres sont importants car ils fournissent les bases légales et réglementaires nécessaires au bon fonctionnement du conservatoire. Les objectifs des textes cadres sont les suivants :

Reconnaissance et accréditation : afin d'obtenir et de maintenir des accréditations et reconnaissances officielles, les conservatoires doivent se conformer à différents textes cadres. Ces accréditations sont cruciales pour la réputation et la crédibilité de l'institution.

Adaptation aux évolutions : les textes cadres permettent également aux conservatoires de s'adapter aux évolutions sociétales, technologiques et pédagogiques. Ils offrent un cadre flexible pour intégrer les innovations et répondre aux nouveaux défis.

Les textes cadres sont fondamentaux pour assurer le bon fonctionnement, la qualité et la pérennité d'un conservatoire. Ils fournissent une structure qui soutient l'excellence éducative et artistique pour tous.

Parmi les textes cadres les plus importants, sur lesquels reposent la structuration et le fonctionnement du CRR de Dijon, on peut identifier :

Le code de l'éducation (article L. 216-2). Il fonde le cadre légal de l'enseignement artistique spécialisé et définit les missions des conservatoires

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle détaille le transfert de la gestion des conservatoires aux collectivités territoriales (régions, départements, communes), tout en soulignant le rôle de contrôle et de soutien de l'Etat, via les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Le décret du 12 octobre 2006. Il détaille les dénominations des conservatoires en précisant les missions, les critères de classement et les exigences pédagogiques pour chaque type d'établissement.

L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il actualise les conditions pour obtenir le classement en CRR.

Le Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP), Hors-série numéro 5 du bulletin officiel paru en septembre 2023. Ce document cadre, élaboré par le ministère de la Culture, définit les orientations pédagogiques et les parcours de formation pour les conservatoires.

L'arrêté du 3 septembre 2025 fixant l'organisation du cycle préparatoire au diplôme national.

Objectifs

- Faire figurer dans le dossier de renouvellement de classement du CRR le nouveau projet d'établissement.
- Mettre à jour, dès l'année scolaire 2025-2026, les règlements des études du conservatoire dans les trois spécialités (Musique, Danse, Théâtre). Ceci du fait de la parution, en août et septembre 2025, d'un décret et un arrêté concernant le nouveau diplôme national délivrés par les conservatoires.
- Entreprendre un travail avec le Conseil Départemental pour étudier comment faire évoluer, à minima, la cartographie existante afin que le CRR de Dijon y figure. Le département de la Côte d'Or a effectivement mis en place un « Schéma Départemental des Enseignements Artistiques » (SDEA). Malheureusement le CRR de Dijon n'y figure pas du fait qu'il ne reçoit pas de subventions de la part du département.

2. 4 Les textes cadres du conservatoire

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est un document qui décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques chorégraphiques, musicales et théâtrales.

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Pour articuler au mieux ces deux dimensions, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'actions, identifiant les priorités et mettant en adéquation missions, actions et moyens de mise en œuvre.

Elaboré en concertation avec les collectivités territoriales concernées, le projet d'établissement constitue une feuille de route pour la période qu'il couvre et un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre, du développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

C'est un outil de dialogue et de transparence avec les tutelles, les publics et les partenaires.

Objectifs

- Veiller à la diffusion du nouveau projet d'établissement. Les usagers, les partenaires et l'ensemble des équipes du CRR y auront accès. Il sera consultable et téléchargeable sur le site internet du conservatoire.
- Veiller à ce que les élèves de niveau avancé, inscrits en Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) ou dans les futures Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), aient une connaissance l'existence de ce document et de son contenu.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est un texte de référence important car il établit les règles de base indispensables au bon fonctionnement quotidien du conservatoire. Entre autres, il définit les horaires d'ouverture, les procédures d'inscription, ainsi que de nombreux autres aspects organisationnels. C'est un document essentiel qui structure la vie au sein du conservatoire, favorise un environnement sûr et respectueux, et soutient la réalisation de la mission éducative et culturelle de l'institution.

Il précise les droits et les devoirs des élèves et usagers de l'établissement ainsi que ceux des personnels (enseignants, équipes administratives et techniques. Cela inclut les attentes en matière de comportement, d'assiduité, de respect des locaux et des équipements...

Le règlement intérieur inclut des dispositions pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. Cela peut concerner les règles de sécurité dans les locaux, les procédures et dispositions à observer en cas d'urgence.

Il fournit un cadre pour la gestion des conflits et des litiges. En définissant clairement les attentes et les procédures, il aide à prévenir les malentendus et à résoudre les problèmes.

De plus, le règlement intérieur aide l'établissement à se conformer aux lois et réglementations en vigueur. Il s'assure que les pratiques de l'institution sont en accord avec les exigences légales et éthiques. Il fait l'objet d'une adoption en conseil municipal.

Objectifs

- Réécrire complètement le Règlement intérieur actuel du conservatoire. Il est obsolète et sa validation par le conseil municipal date de plus de 10 ans.
- Intégrer dans le nouveau règlement de nombreux sujets qui, aujourd'hui, doivent être clarifiés. Par exemple : utilisation des parkings des espaces Clemenceau, Colmar, Monastir, usage de la cigarette électronique, usage des téléphones portables...
- S'attacher à ce que le règlement intérieur soit accessible et connu de tous.
- Etudier la possibilité que le règlement intérieur soit consultable et téléchargeable sur le site internet du conservatoire

Les règlements des études

Ces textes précisent notamment : les conditions d'entrée, le déroulement et le contenu des études, les modalités d'évaluation et les diplômes décernés. Le conservatoire étant placé sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture, les règlements des études doivent être en adéquation avec le « Schéma National d'Orientation Pédagogique » (SNOP) qui détaille le fonctionnement des différentes spécialités : Musique, Danse, Théâtre. Une nouvelle version est parue en septembre 2023 (hors-série n° 5 du Bulletin Officiel).

Objectifs

- Mettre en conformité les règlements des études suite à la parution en août et septembre 2025, d'un décret et d'un arrêté concernant le nouveau diplôme national délivrés par les conservatoires en Musique, Danse, Théâtre. Les règlements des études de l'établissement pour ces trois disciplines ont donc vocation à être mis à jour, dès cette année scolaire (2025-2026). Cela s'opèrera notamment grâce à un travail de fond effectué en conseil pédagogique pour que leur connaissance soit partagée par l'ensemble du corps enseignant.
- Clarifier, dans les règlements des études, les conditions d'accès : pré-requis, âge pour accéder aux formations ou pour valider certains diplômes (limites inférieures et supérieures)...
- Réaliser un document permettant de clarifier le déroulé des études pour la spécialité Arts plastiques.
- Redéfinir avec précision les modalités d'évaluation (contenu, timing...)
- S'attacher à ce que les règlements des études soient accessibles et connus de tous (élèves, familles, enseignants...) notamment en les rendant consultables et téléchargeables sur le site internet du conservatoire.

2. 5 Les locaux

Le conservatoire dispose de trois sites : l'espace Clemenceau (bâtiment principal), les espaces Colmar et Monastir qui sont accolés. L'espace Colmar accueille la Danse (car il contient quatre studios de Danse), le Théâtre, ainsi que certains cours de Musique. L'espace Monastir abrite, quant à lui, uniquement les deux ateliers d'Arts plastiques.

Les travaux de rénovation

Le précédent projet d'établissement 2019-2023 comportait un volet consacré à la rénovation des locaux du conservatoire. La collectivité est très attentive à ce sujet et elle a élaboré un plan pluriannuel de travaux d'envergures s'étendant sur la période 2020-2030. Ainsi, depuis plus de 5 ans, le conservatoire voit, de façon régulière, chaque année, des travaux visant à rénover et moderniser ses locaux. Parmi ces travaux on peut citer (pour le bâtiment Clemenceau) : le remplacement des deux ascenseurs, la réfection des couloirs et de plusieurs des grandes salles, la remise complète aux normes électriques, la réfection de l'ensemble des sanitaires... Ces travaux ont amélioré les conditions de travail au bénéfice de tous.

Objectifs

- Mener à terme le dossier d'envergure relatif aux espaces d'accueil des trois sites Clemenceau, Colmar et Monastir. Ce dossier a vocation à rendre les locaux plus accueillants et de disposer d'espaces de restaurations.
- Investir un nouveau lieu pour le Théâtre qui répondrait davantage aux besoins spécifiques de cette discipline.
- Poursuivre les aménagements de la salle Brecht (salle de théâtre du site Colmar) et rédiger une charte d'utilisation.
- Conduire une réflexion concernant la mise à disposition des salles du conservatoire.
- Disposer de matériel de premiers secours.

- Repenser les espaces de la médiathèque.
- Finaliser la signalétique et attribuer un nom aux différentes salles.
- Généraliser l'installation de détecteurs de présence pour piloter les éclairages dans les couloirs.
- Informatiser le cahier de d'accueil permettant l'enregistrement journalier des nombreuses clefs de salles remises aux usagers (actuellement tout s'effectue au format papier).
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des équipes techniques : disposer d'un véritable atelier au sous-sol, disposer d'outil de manutention, offrir la possibilité d'avoir accès à une douche...

Site Colmar

- Aménager le parking pour qu'une partie en soit réservée aux personnels du conservatoire.
- Installer une commande électrique permettant de bloquer la porte d'entrée.

Site Monastir

- Installer un éclairage entre la grille de la rue et l'entrée dans les ateliers de Monastir.
- Se doter de salles et d'équipement spécifiquement adaptés aux nouvelles pratiques qui pourraient être enseignées : Musiques actuelles, Rap, Hip-hop...

Repenser l'occupation des espaces

Le précédent projet d'établissement avait identifié un enjeu majeur, celui de la rationalisation de l'occupation des locaux. Le but était de limiter les jours où l'occupation des locaux est en totale saturation. La première réponse unanimement validée était la nécessité impérieuse de penser une offre pédagogique répartie sur l'ensemble des jours de la semaine (du lundi au samedi). Malgré cette proposition concrète et une volonté affichée de progresser sur ce sujet, force est de constater que peu d'avancées tangibles ont été réalisées. Aujourd'hui, cette question n'est plus seulement une piste d'amélioration mais une nécessité opérationnelle et stratégique pour le conservatoire.

Il est important de passer désormais des intentions aux actes. Les attentes des usagers, des conditions de travail satisfaisantes pour l'ensemble des enseignants, les impératifs de gestion, nécessitent d'agir rapidement. Ce nouveau projet d'établissement doit donc marquer un tournant : celui de la mise en œuvre effective et concertée des mesures permettant d'optimiser l'usage de nos espaces, pour que la mission pédagogique et culturelle du conservatoire s'opère dans de bonnes conditions pour tous.

Objectifs

- Rappeler à l'ensemble des enseignants le principe de mutualisation des salles au conservatoire.
- Travailler à une répartition des salles en fonction de différents critères : répartition par départements pédagogiques, recherche d'une meilleure adéquation entre le volume de la salle et l'activité qui y est pratiquée.
- Aboutir de manière effective à une répartition des cours sur l'ensemble des jours d'ouverture (du lundi au samedi).
- Moderniser et objectiver la gestion des salles au CRR.
- Poursuivre la méthodologie de construction des emplois du temps.
- Disposer d'une grille précise des typologies des salles.

Un lieu d'accueil pour de nombreuses associations

Le conservatoire, conscient de son rôle de pôle ressource dans la vie culturelle et sociale du territoire, met à disposition, gracieusement, ses locaux à de nombreuses associations. Cette ouverture, qui s'inscrit dans une démarche de solidarité et de partage, constitue une opportunité rare pour ces structures souvent confrontées à des contraintes logistiques voire financières.

En bénéficiant des espaces du conservatoire et des équipements mis à leur disposition (pupitres, piano...), les associations peuvent développer leurs activités, organiser leurs répétitions, et ainsi enrichir l'offre culturelle locale sans la contrainte de mobiliser un budget supplémentaire. Le conservatoire contribue, par ce geste, à la vitalité et à la diversité de la vie associative, tout en réaffirmant son engagement en faveur d'une culture accessible à tous.

Objectifs

- S'attacher à rédiger une convention (ou une lettre de mise à disposition) pour l'ensemble des associations accueillies au CRR.
- Veiller à ce que les conventions et lettres de mise à disposition mentionnent la valorisation financière correspondante, évaluée d'après les grilles de calcul élaborées par la collectivité.
- Instaurer un état des lieux après qu'un espace a été prêté, pour vérifier qu'il est restitué dans le même état.
- Insister pour que les associations mentionnent, sur leurs supports de communication, l'aide reçue de la ville de Dijon grâce aux ressources apportées par le conservatoire.
- Définir les règles de mise à disposition des locaux pour les associations. Veiller à des demandes rationalisées et à une équité entre les différentes demandes.
- Etudier, avec chaque association, la manière dont une forme de réciprocité peut être mise en place : propositions en direction des élèves du conservatoire...

La salle de diffusion

Ce sujet est omniprésent dès lors que le conservatoire de Dijon est évoqué auprès de son personnel ou de ses usagers. Dans le projet initial de construction du bâtiment Clemenceau en 1980, la construction d'un auditorium dédié était prévue sur le parking situé devant le bâtiment. Les plans, consultables aux archives municipales, présentent le projet ambitieux envisagé au départ. Le projet sera abandonné au profit de la construction de l'Auditorium Robert Pougade de l'Opéra de Dijon, salle à l'acoustique exceptionnelle, équipement d'une qualité unanimement reconnue à l'échelle européenne.

Aujourd'hui, le conservatoire ne dispose donc pas d'auditorium, de salle de restitution en son sein. Cela représente un manque pour l'ensemble des agents et des usagers du conservatoire car ce lieu serait essentiel au fonctionnement optimal du CRR. En effet, un conservatoire est une structure basée sur l'enseignement et la diffusion qui l'accompagne. L'élaboration de ce nouveau projet d'établissement est l'occasion de questionner ce sujet central et débiter une réflexion prospective sur la création d'une salle de diffusion dédiée au CRR et correspondant à ses besoins. Cette réflexion prospective aurait pour but de définir de façon exhaustive, et avec précisions, les besoins : jauge, volumes, disposition, équipements... en fonction des différentes productions qui seraient accueillies.

Parallèlement des coopérations seront à mettre en place pour pouvoir se produire dans des salles présentes sur le territoire : Auditorium de l'Opéra, salle Triangle de l'Opéra, Grand-Théâtre, future salle du campus Maret, La Vapeur, Théâtres municipaux ou encore ceux de l'Université de Bourgogne et du Crous...

Objectifs

- Lister de façon exhaustive les salles offrant une possibilité d'accueil des productions du CRR et engager une réflexion à l'échelle de la Métropole.
- Développer des partenariats permettant de limiter des coûts inhérents à la production des actions du CRR.
- Mettre en place des conventions avec les établissements partenaires intégrant un volet lié à la diffusion.
- Réfléchir avec précision à l'équipement dont aurait besoin le CRR en définissant bien chaque besoin.

2. 6 Les partenariats

L'éducation Nationale

Comme c'est le cas pour la majeure partie des conservatoires de France, le premier partenaire de ces établissements est l'Education Nationale car c'est avec eux qu'il est possible de proposer des actions en direction des plus jeunes.

Les deux axes de partenariat avec l'Education Nationale sont les interventions en milieu scolaire et les classes à horaires aménagés. Ils sont développés ci-après, dans le chapitre consacré à l'offre pédagogique.

ESM / Opéra / ODB / Ici l'onde / Le Dancing / TDB / La Minoterie / ENSAD...

Les partenariats dijonnais du conservatoire sont particulièrement nombreux. Parmi eux, on retrouve notamment les partenariats institutionnels suivants :

- ESM : Ecole Supérieure de Musique
- Opéra de Dijon : établissement situé à proximité du CRR. Il dispose d'un Auditorium et gère également le Grand-Théâtre de Dijon
- ODB : Orchestre Dijon Bourgogne
- Ici l'onde : Centre national de Création Musicale
- La Vapeur : Etablissement dédié aux musiques actuelles
- Le Dancing : Centre de Développement Chorégraphique National
- TDB : Théâtre Dijon Bourgogne
- La Minoterie : Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance et jeunesse
- ENSAD : Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon

...

Le conservatoire travaille également avec de nombreuses associations locales non-institutionnelles : Un tigre au parc, Les yeux en promenade, Les traversées baroques, Jazz'on... Chacune d'entre-elles œuvre sur un axe spécifique.

La dynamique culturelle et éducative du conservatoire se fonde sur de nombreux partenaires. Ces collaborations enrichissent l'offre pédagogique, favorisent l'accès à la culture pour tous les publics, et renforcent l'ancrage du conservatoire dans la vie locale.

Ces partenariats enrichissent la diversité de l'offre du conservatoire par la complémentarité qu'ils apportent. Ils permettent d'élargir les champs d'action (pratiques artistiques, médiation, création), et de répondre aux besoins par des actions précieuses pour le CRR mais aussi pour les structures avec lesquelles elles sont élaborées.

En s'appuyant sur un réseau d'acteurs engagés, le conservatoire contribue à une politique culturelle coordonnée et ambitieuse, au service de la diversité artistique et de l'éducation pour tous.

Afin de garantir la pérennité et la qualité de ces collaborations, il est souhaitable de réaliser des conventions de partenariat avec chacun d'eux en explicitant différents points. Cette démarche contractuelle assure transparence, équité et efficacité, tout en valorisant l'implication de chaque partenaire.

Objectifs

- Rédiger des conventions avec chaque partenaire dans lesquelles figurent :
 - Les objectifs communs et les engagements réciproques.
 - Les modalités pratiques de coopération : moyens humains, financiers, logistiques...
 - Les indicateurs de suivi et d'évaluation pour effectuer des ajustements lorsque les conventions sont reconduites.
- Elaborer une convention avec l'Opéra qui constitue un partenaire particulier (proximité géographique avec le CRR / certains publics identiques ou complémentaires).
- Poursuivre l'accroissement des partenariats avec les associations locales.
- Développer la mise en place de projets en commun.

2. 7 Le travail en réseau au niveau métropolitain et en Région BFC

Le territoire Dijon - Métropole

La métropole de Dijon comporte, en plus du CRR, d'autres structures d'enseignement artistique. En premier lieu, deux Conservatoires à Rayonnement Communal (CRC) dans les villes de Chenôve et Longvic. A ceux-ci s'ajoutent des structures diverses qui proposent également des formations en Musique, en Danse, en Théâtre.

Actuellement des actions communes sont menées, mais de façon sporadique : auditions de classe en commun pour les instruments dont les enseignants se connaissent. Ces actions demeurent relativement limitées.

Objectifs

- Communiquer sur les actions menées avec les maisons de quartier dans les QPV (Quartier Politique de la Ville), pour qu'elles deviennent plus visibles et que la population en soit informée.
- Mettre en place des rencontres régulières entre direction des différentes structures pour échanger sur nos fonctionnements et construire davantage de projets en commun.
- Repenser une offre en complémentarité avec celles proposées sur le territoire métropolitain.

- Optimiser, pour certaines disciplines, le recrutement des enseignants en proposant, entre plusieurs collectivités de la Métropole, des postes à temps complet.
- Développer des actions communes : ouverture de master-class, rencontres entre enseignants, auditions communes de classes...
- Poursuivre la réflexion entamée concernant une offre collaborative entre les différentes médiathèques des conservatoires et écoles de musique de la Métropole.
- Accroître les collaborations avec les communes de la Métropole, au-delà de celles déjà existantes.
- Réfléchir à la possibilité de s'implanter dans les quartiers pour proposer des cours décentralisés.
- Faire paraître un guide présentant de façon synthétique les propositions existant sur le territoire de Dijon – Métropole.

Le territoire Région Bourgogne - Franche - Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement vaste (8 départements), c'est la cinquième plus grande région de France, parmi les treize régions françaises. Elle comporte 9 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et régional (CRR) :

Trois CRR	Dijon, Besançon, Chalon
Six CRD	Nevers, Mâcon, Auxerre, Montbéliard, Dole, Belfort

Actuellement la collaboration entre ces établissements est très réduite.

Objectifs

- Développer des partenariats en Danse et Théâtre avec les CRR de Chalon et Besançon.
- Envisager de développer un travail en réseau avec d'autres établissements sur des thématiques ciblées.
- Mettre en place un fonctionnement en réseau des conservatoires à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions (instauration de rencontres régulières, travail en commun pour des projets artistiques et pour la mise en œuvre du diplôme national).
- Repenser une offre en complémentarité avec celle proposée sur le territoire régional.

2.8 Un rayonnement au-delà de la Région BFC

Le conservatoire de Dijon étant un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), il appartient au groupe des 45 conservatoires disposant de ce classement en France. Il est donc identifié au plan national comme appartenant à une nature de conservatoire étendant son ancrage géographique au-delà de son territoire. Il est porteur d'une dynamique culturelle et artistique qui dépasse largement les frontières de notre région.

Les élèves de niveau avancé (en Musique, en Danse, en Théâtre) qui, suite à l'obtention de leurs diplômes, poursuivent leur parcours dans des établissements supérieurs, en France comme à l'étranger, sont également des vecteurs de ce rayonnement. Ces élèves deviennent alors ambassadeurs de notre conservatoire. Leur réussite témoigne de la capacité du conservatoire de Dijon à préparer les artistes de demain et à rayonner bien au-delà de son territoire d'origine.

Un certain nombre d'actions que le conservatoire Dijon organise permet de le faire connaître à l'échelle nationale :

- Rencontres nationales d'enseignement supérieur de la Guitare (en lien avec l'école supérieure de musique de Dijon)
- Organisation du congrès de l'Association des Professeurs de Formation Musicale (APFM)
- Rencontres consacrées au trombone, en lien avec le conservatoire de Genève
- Accueil des sélections du concours national de piano du Lions club
- Organisation chaque année du recrutement des musiciens de l'Orchestre Français des Jeunes (OFJ)
- ...

Objectifs

- Mettre en place des collaborations inter-régionales avec des conservatoires (rencontres de classes...).
- Organiser des masterclasses ou stages ouverts à des élèves ou enseignants venus de toute la France.
- Organiser des événements d'envergure : concours nationaux...
- Proposer des dispositifs innovants intéressant d'autres structures (dispositifs premiers pas, propositions en direction du public en situation de handicap).
- Disposer d'un suivi des parcours professionnels des anciens élèves : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, intégration dans des orchestres ou des compagnies...
- Communiquer sur la réussite des élèves et la poursuite de leur parcours.
- Proposer que le CRR de Dijon soit organisateur de concours de la fonction publique territoriale (centre d'examen).

Les deux premières parties de ce projet d'établissement révèlent les atouts majeurs de notre conservatoire, tout en identifiant les défis qui persistent. Forts de ce constat équilibré, il est désormais possible de se projeter vers l'avenir avec lucidité et détermination. La troisième partie du projet d'établissement, dédiée aux perspectives pour 2025-2031, s'articule autour de trois axes stratégiques. Ceux-ci définissent une feuille de route à la fois ambitieuse et pragmatique, où chaque thématique se décline en objectifs concrets et mesurables. L'objectif est de consolider nos forces, convertir nos faiblesses en leviers d'action, et ancrer notre établissement dans une dynamique de progrès partagé.

Partie 3

Axe 1 - Perspectives / Une offre évolutive pour répondre aux attentes

L'enseignement artistique doit s'adapter aux attentes de ses publics pour mieux les servir et en accueillir de nouveaux

3. 1. 01 L'offre et ses perspectives d'évolution

Le conservatoire de Dijon propose une offre pédagogique riche et pluridisciplinaire, ouverte à tous les âges et à tous les niveaux, de l'éveil à la formation préprofessionnelle. Son objectif est de développer la créativité, la transmission et l'ouverture culturelle, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Il articule ses activités autour de quatre grandes spécialités artistiques :

- La Musique, avec un large éventail de disciplines instrumentales, vocales et collectives (tous les instruments de l'orchestre sont représentés) favorisant à la fois la rigueur technique, l'expression personnelle et la pratique d'ensemble.
- La Danse qui propose des parcours en danse classique, contemporaine et jazz, en lien avec les enjeux corporels, artistiques et culturels d'aujourd'hui.
- Le Théâtre, en libérant l'expression scénique, la voix, le corps et l'imaginaire, redonne à chacun des outils pour exister dans une société en quête de sens et d'humanité.
- Les Arts plastiques qui offrent un espace d'exploration, de création et de réflexion autour des pratiques visuelles, en lien avec les enjeux contemporains de l'image, de la matière et de l'espace.

Le conservatoire valorise les croisements entre les disciplines, les projets collectifs, les résidences d'artistes et les partenariats avec les institutions culturelles du territoire. Il accompagne chaque élève dans un parcours personnalisé, alliant exigence artistique, curiosité, autonomie et plaisir de créer.

Le projet pédagogique du conservatoire s'appuie sur une vision ouverte, créative et exigeante de l'enseignement artistique. Il vise à maîtriser les pratiques artistiques pour renforcer l'autonomie des élèves et des enseignants, tout en promouvant des pédagogies bienveillantes, riches et adaptées à chacun.

Il encourage l'ouverture entre disciplines, en favorisant les échanges, les projets transversaux et les créations collectives mêlant musique, danse, théâtre et arts visuels.

L'offre artistique s'élargit à de nouveaux publics et sensibilités, notamment par le développement de parcours en classe à horaires aménagés, en lien avec les partenaires culturels et éducatifs. L'équipe pédagogique s'attache à adapter les niveaux d'exigence à chaque cycle, en valorisant la singularité des élèves, leur créativité et leur engagement, jusqu'à l'accompagnement des élèves en études supérieures.

La valorisation de l'expertise pédagogique passe par un suivi rigoureux, des outils partagés, et une réflexion continue sur les pratiques d'évaluation, en lien avec les établissements partenaires. Enfin, le conservatoire initie une démarche d'analyse de la pratique et de la performance où la scène devient un espace d'expression authentique et où l'évaluation, bienveillante et constructive, soutient l'émancipation artistique.

Il est à noter que les études démographiques analysent, en parallèle, une évolution à la baisse du nombre d'habitants de la Côte d'Or et de la Région, et une augmentation du nombre d'habitants de la Métropole Dijonnaise. Le conservatoire devra donc maintenir son offre, tout en la faisant évoluer, afin de répondre aux demandes des usagers nouveaux et de plus en plus nombreux.

Objectifs

• Pour l'ensemble de l'offre (les quatre spécialités)

- Réinterroger les formations actuelles pour identifier celles à reconduire, à modifier, à arrêter.
- Impliquer le corps professoral dans une offre renouvelée (nouveaux publics, nouveaux répertoires, ...)
- Articuler l'offre en fonction de l'évolution des ressources humaines du CRR disponibles (départs, recrutements, redéploiement en fonction des besoins).
- Proposer des parcours de formation intégrant davantage le projet de l'élève (parcours personnalisés...)
- Réaffirmer la place des pratiques collectives au centre des formations en privilégiant celles ayant un effectif important.
- Poursuivre le développement du travail en transversalité.
- Décloisonner les propositions positionnées en Horaires Aménagés et celles en Hors temps scolaire (HTS).
- Mener une réflexion sur les propositions en direction du public adulte débutant.
Ils sont actuellement accueillis mais leur parcours doit être mieux défini : conditions d'entrée, nature et durée des propositions de formations...
- Distinguer plus clairement les contenus pédagogiques entre le cycle 3 de pratique en amateur, le cycle 3 spécialisé (Cycle Préparatoire au Diplôme National - CPDN), les futures Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).
- Clarifier dans les règlements des études, les différents parcours : cursus, hors cursus, pratique continuée...
- Réfléchir à la perception des cours de Formation Musicale dans les premières années qui peut, pour certains élèves, altérer leur envie de s'inscrire au conservatoire ou d'y poursuivre les études qu'ils y ont débutées.
- Poursuivre la réforme des évaluations afin qu'elles ne soient pas mal vécues par certains élèves.
- Proposer des parcours de formation pas trop denses afin d'être conciliables avec un parcours scolaire. Raisonner avec la notion de « Temps de l'enfant ».
- Conserver un niveau d'excellence dans les enseignements de niveau avancé pour que, les élèves qui le souhaitent, puissent intégrer des établissements supérieurs (CNSM, Pôles supérieurs, ...)

Pour la musique

- Conduire une réflexion sur le principe des trois cours par semaine (notamment pour le public des adolescents pour lequel cela représente une contrainte incompatible avec les études scolaires).
- Travailler à une meilleure articulation entre pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective instrumentale.
- Mettre en place des propositions en direction de nouvelles esthétiques ou de nouveaux répertoires : tels que le Rap, les Musiques électroniques... par une mise en place de stages, voire la création d'une filière.
- Réfléchir à la possibilité de proposer une formation autour de la pratique du carillon car Dijon possède le quatrième plus grand carillon de France. De plus, ville de Dijon est jumelée à celle de Malines (capitale mondiale du carillon).

Pour la danse

- Retravailler les maquettes pédagogiques pour qu'elles soient davantage lisibles.
- Ouvrir de nouvelles propositions notamment en ce qui concerne le Hip-Hop. Mise en place de stages, voire création d'un parcours de formation possiblement diplômant.

Pour le Théâtre

- Réfléchir à une offre en direction des plus jeunes.
- Poursuivre la structuration du département en veillant à stabiliser les propositions.

Pour les Arts plastiques

- Travailler à un renouvellement des publics afin de garantir un accès au plus grand nombre.
- Poursuivre les nouvelles propositions à destination des plus jeunes et des adolescents.
- Structurer l'offre de formation proposée au public adulte pour qu'elle s'inscrive dans une temporalité mieux définie (construction de parcours clairs).

3. 1. 02 Le label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle)

La ville de Dijon s'est vue décerner le label « 100% EAC » ("100% Education Artistique et Culturelle") par le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale. Ce label valorise la dynamique en faveur de l'accès de tous à l'art et à la culture, avec une attention particulière portée à la jeunesse. Le projet repose sur de nombreux partenariats entre les acteurs éducatifs (écoles, collèges, lycées), les acteurs culturels (conservatoire, musées, théâtres, ...).

Le CRR de Dijon est un partenaire essentiel de cette politique publique en proposant des interventions en milieu scolaire, ou des temps de pratique et de découverte, des projets artistiques partagés, des accueils d'artistes...

Objectifs

- Consolider les liens entre l'action culturelle du conservatoire et celle des structures partenaires en portant davantage de projets partagés.
- Valoriser les actions EAC en communiquant sur les projets et en les intégrant à la saison culturelle du conservatoire notamment pour ceux proposant une restitution finale.
- Organiser l'accueil régulier au conservatoire de classes du CP au CM 2 grâce au lien que constituent les musiciens intervenants du CRR avec l'Education Nationale. Ceci, dans le but de faire découvrir au plus grand nombre d'élèves, sans se limiter à la musique, le conservatoire et la pratique artistique.
- Etre porteur de propositions lors des temps périscolaires au travers de projets à co-construire avec les établissements scolaires.
- Etudier des actions partenariales qui élaborées avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

3. 1. 03 L'offre à destination des publics en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances impose l'accessibilité de tous les services publics, y compris culturels, aux personnes en situation de handicap. De plus, le conservatoire a pour vocation à garantir l'égalité d'accès à la culture et à l'éducation pour tous, sans discrimination et en s'attachant à être un lieu d'inclusion. L'intégration de ce public au conservatoire permet de lutter contre son potentiel isolement, car la pratique artistique est un vecteur d'intégration sociale et de bien-être. Pour finir, il convient de souligner que les échanges entre élèves valides et en situation de handicap favorisent l'empathie et, au final, l'esprit d'ouverture.

Le conservatoire de Dijon a mis en place différentes propositions dédiées au public en situation de handicap :

- Accueil hebdomadaire de groupes d'enfants en Institut-Médico-Educatif (IME).
- Accueil hebdomadaire de groupes d'enfants inscrits dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (classes ULIS).
- Création de propositions spécifiques dédiées aux enfants présentant des pathologies particulières.
- Création de cours de Formation Musicale adaptés aux élèves atteints de troubles « Dys » (Dyslexie, Dysorthographe, Dyscalculie...)
- Accueil en Musique et en Danse d'enfants atteints de trisomie 21.

Objectifs

- Constituer une équipe (inter-départements pédagogique) regroupant plusieurs enseignants ayant développé des compétences sur cette thématique spécifique.
- Mettre en place avec la DRH des formations pour les enseignants souhaitant se former pour travailler avec ce public.
- Adapter l'accessibilité de certains événements à certains publics en situation de handicap : concerts avec audiodescription, sous-titrage ou interprètes en langue des signes.
- Poursuivre les propositions faites dans le département Danse auprès des enfants atteints de trisomie 21, en Musique et en Arts plastiques.
- Développer les partenariats avec des structures du territoire accueillant des publics en situation de handicap.
- Développer la communication autour des propositions existantes ou pouvant être imaginées au conservatoire.
- Déployer une communication auprès des structures spécialisées pour qu'elles aient en connaissance les propositions existant au conservatoire.

3. 1. 04 La petite enfance

Les neurosciences montrent que 80 % du développement cérébral se produit avant 3 ans. Durant cette période, les expériences sensorielles, motrices et émotionnelles façonnent les connexions neuronales. La musique, le mouvement et les arts stimulent :

- La plasticité cérébrale : renforcement des réseaux liés au langage, à la mémoire et à la coordination.
- Les compétences socio-émotionnelles : régulation des émotions, confiance en soi, interaction avec les autres.
- La motricité fine et globale : par la danse, les jeux rythmés ou la manipulation d'instruments adaptés.

Développer des offres en direction de la petite enfance constitue un enjeu social, car c'est bien dès la petite enfance qu'apparaissent les inégalités d'accès à la culture. Les apports des séances destinées à ce public permettent au bébé, au très jeune enfant, de se préparer à l'apprentissage futur par le développement de sa curiosité, de sa créativité et de sa capacité à interagir avec l'Autre et en groupe.

Il est à noter qu'à Dijon, la Direction de la petite enfance gère un réseau de 14 crèches municipales (1.300 enfants) et 5 relais d'assistantes maternelles. Le conservatoire depuis plusieurs années participe au « Petit festival ». Il s'agit de d'actions à destination des tout-jeunes enfants portées par les bibliothèques de Dijon. Les propositions élaborées en commun remportent un grand succès par la richesse de leur contenu (lectures en musique, mini-concerts...)

Objectifs

- Constituer au conservatoire une équipe spécialisée pour les interventions auprès de ce public spécifique.
- Poursuivre les collaborations mises en place avec le réseau des bibliothèques de la ville.
- Proposer des actions partenariales aux associations conduisant des actions Petite enfance.
- Approfondir la perspective d'une collaboration avec La Minoterie en lien avec leur programmation.
- Faire connaître aux différentes crèches, les possibilités envisageables avec le conservatoire.
- Développer les actions impliquant les parents : moments de partage sur le modèle des "bébés lecteurs".
- Acquérir des matériels adaptés et conçus pour ce public spécifique.
- Construire des liens entre les propositions pour la petite enfance récemment mises en place et celles du parcours d'initiation (3-6 ans) qui est en place depuis longtemps au CRR de Dijon, comme dans de nombreux conservatoires.

3. 1. 05 Les dispositifs premiers pas

Depuis plusieurs années, le conservatoire propose des dispositifs « premiers pas ». Il s'agit de parcours spécialement conçus pour les débutants afin de permettre la découverte des instruments et de faciliter leur début d'apprentissage. Ces dispositifs sont pensés par familles instrumentales : claviers, cordes, bois, cuivres.

De plus, afin de répondre aux attentes des usagers, les trois cours qui composent un parcours au conservatoire : instrument, formation musicale et pratique collective sont, dans le cadre de ces dispositifs, regroupés dans la semaine afin de limiter le nombre de déplacements chaque semaine.

- **POC - Parcours Orientation Claviers** : programme dédié à l'exploration des instruments à clavier, permettant aux élèves de découvrir le piano, l'orgue et le clavecin.
- **Quatre Quarts** : dispositif original qui offre la possibilité de s'initier aux quatre instruments de la famille des cordes frottées : violon, alto, violoncelle et contrebasse.
- **C-Créatif** : parcours de deux années axé sur la découverte des cuivres (trompette, cor, trombone, tuba), se concluant par la création d'un spectacle de fin d'année.
- **Élan des Bois** : un dispositif destiné aux élèves souhaitant explorer les instruments de la famille des bois que sont la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le basson et le saxophone.

Objectifs

- Etudier l'efficacité de chaque dispositif, après plusieurs années de mise en œuvre, par rapport au début d'un apprentissage traditionnel.
- Se questionner sur la possibilité de créer de nouveaux parcours pour d'autres instruments (ex. les instruments polyphoniques).
- Etudier, en fonction des familles d'instruments, à partir de quel âge ils doivent être accessibles (grande section de maternelle ou CP).
- Veiller à ce que les dispositifs Premiers pas ne soient pas trop disparates et s'attacher à conserver une cohérence d'ensemble.

3. 1. 06 Les interventions en milieu scolaire

La ville de Dijon propose des Interventions Educatives en Temps Scolaires (IETS). A Dijon, elles sont particulièrement nombreuses et couvrent un grand nombre de domaines : Sport, Culture... De nombreux structures municipales y apportent leur concours au travers de propositions diversifiées.

Le conservatoire de Dijon dispose de 6 enseignants (Musiciens Intervenants) dont la mission première est l'intervention dans les écoles. En 2024-2025, plus de 25 écoles (principalement de niveau primaire) bénéficient de ces interventions, soit plus d'une centaine de classes. Chaque semaine, 70h00 ont été déployées dans ces écoles. Ainsi, plus de 2.000 enfants ont pu suivre des séances de musique assurées par un musicien-intervenant du CRR, en lien avec l'enseignant de l'Education Nationale.

Outre les interventions en milieu scolaire, le CRR propose, en partenariat avec l'Education Nationale, des classes à horaires aménagés. Cette thématique fait l'objet d'un paragraphe dédié (voir ci-après).

Objectifs

- Développer les interventions en milieu scolaire auprès des élèves d'écoles maternelles.
- Etudier, dans le cadre d'une réflexion globale sur les IETS, à quelles écoles s'adresser, sans se limiter à celles qui sont systématiquement demandeuses.
- Travailler à la découverte du CRR pour les enfants des écoles qui ne le connaissent souvent pas.
- Proposer des cours ouverts durant lesquels des élèves des écoles élémentaires peuvent venir observer comment se déroulent les cours du conservatoire.
- Imaginer et mettre en place de dispositifs innovants auprès de nouvelles écoles, avec durée limitée dans le temps. A l'instar du dispositif spécifique « Arts de la Scène » avait été mis en place, durant trois années, dans une école élémentaire de Dijon.

3. 1. 07 Les dispositifs à horaires aménagés

Les dispositifs à horaires aménagés sont l'un des axes de collaboration entre le conservatoire et l'Education Nationale. Le CRR de Dijon dispose de quatre dispositifs à horaires aménagés :

Ecole élémentaire Voltaire	Musique	≈ 80 élèves
Collège Marcelle Pardé	Musique et Danse	≈ 240 élèves
Collège Montchapet	Théâtre	≈ 60 élèves
Lycée Carnot	Musique et Danse (filière S2TMD)	45 élèves

Au lycée Carnot, il est proposé

- En classe de seconde générale et technologique, l'enseignement optionnel « Culture et Pratique de la Musique, de la Danse, du théâtre » : classe de seconde GT option CPMD.
- En classes de première et de terminale, la série technologique « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique, de la Danse, du Théâtre » : filière S2TMD.

Les conventions de fonctionnement entre ces établissements et le CRR s'inscrivent dans une durée de trois années. Cela permet de les réviser et d'y apporter régulièrement des retouches. Leur mise à jour est l'occasion de faire évoluer les dispositifs pour qu'ils soient en adéquation avec les attentes de la Ville de Dijon qui accueille et finance le dispositif au conservatoire, celles de l'Education Nationale, et celles des usagers accueillis.

Objectifs

- Ecrire une convention entièrement nouvelle concernant le Théâtre au collège Montchapet. La convention actuelle est très ancienne.
- Détailler, dans les prochaines mises à jour des conventions pour les établissements Voltaire / Pardé / Carnot, le sujet des modalités de recrutements pour apporter une lisibilité plus grande.
- Préciser, dans les prochaines récritures des conventions des établissements Pardé et Carnot, le sujet de l'encadrement des élèves internes pour délimiter avec précision les prérogatives et responsabilités de chacun (famille, établissement scolaire, conservatoire).
- Aborder, dans la prochaine mise à jour de la convention avec le collège Pardé, le sujet des possibilités de travail de l'instrument au collège, pour les élèves internes.

3. 1. 08 L'ouverture et la transversalité entre disciplines

L'ouverture et la transversalité entre disciplines sont à favoriser. Elles permettent d'enrichir les parcours artistiques au conservatoire. Cela passe par des échanges entre classes, des collaborations entre spécialités, et la création d'ateliers pluridisciplinaires. En valorisant les synergies entre musique, danse, théâtre et arts plastiques, les enseignants et les élèves peuvent travailler en interdisciplinarité à des projets mêlant cultures et performances...

Objectifs

- Encourager des échanges ponctuels entre classes et enseignants au sein d'une même discipline.
- Promouvoir les collaborations entre enseignants d'un même département pédagogique (cordes, cuivres, bois, jazz...)
- Articuler culture et performance artistique en multipliant les occasions de dialogue entre enseignants.
- Mettre en place des ateliers transversaux et pluridisciplinaires animés par plusieurs enseignants.
- Tirer parti de la cohabitation des spécialités artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques) au CRR de Dijon pour imaginer des créations scéniques communes portées par les élèves.
- Co-construire des auditions et événements publics mêlant plusieurs spécialités autour de thématiques partagées.
- Envisager des collaborations entre le département Jazz et la danse Jazz (elles n'existent pas encore du fait de l'ouverture récente de l'enseignement de la danse Jazz).

3. 1. 09 L'usage des outils numériques

Maîtriser les outils numériques au conservatoire permet aux élèves et à l'ensemble des agents (dont les enseignants) de gagner en autonomie dans leurs pratiques quotidiennes en exploitant pleinement les ressources technologiques disponibles. Pour les musiciens, cela inclut l'usage de logiciels de Musique Assistée par Ordinateur (MAO), de plateformes collaboratives, ou encore d'outils de gestion de partitions, afin d'enrichir l'apprentissage, la création et la diffusion. En parallèle, cette maîtrise s'accompagne d'une sensibilisation aux enjeux du numérique, tels que la sécurité, le respect du droit d'auteur et une communication responsable dans le cadre institutionnel du conservatoire.

Objectifs

- Favoriser la sobriété numérique et la cohérence dans les pratiques en promouvant une utilisation raisonnée et ergonomique des outils numériques.
- Limiter le recours excessif aux logiciels des GAFAM, en privilégiant des alternatives plus éthiques et adaptées.
- Assurer une formation continue des agents et enseignants à l'usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT), afin de renforcer leurs compétences dans ces domaines.
- Organiser des sessions internes de formation pour encourager l'appropriation et la maîtrise des outils numériques en constante évolution, tels qu'iMuse, Mistral, Laclasse.com ou Genially.
- Identifier dans quelles situations, l'utilisation d'outils déployés durant la période COVID (ex. la visio...) pourrait être reconduite.
- Veiller à ce que les enseignants puissent, grâce au logiciel métier, disposer d'un « trombinoscope » de leurs élèves.
- Elaborer un plan d'équipement informatique en fonction des besoins réels et équiper un lieu pour la prise de son de qualité.
- Etudier, avec la direction du numériques, la possibilité de pouvoir disposer de tablettes numériques. Elles pourraient être utilisées pour les examens (limitation des photocopies) ou dans certains cours consacrés au déchiffrage instrumental.
- Sensibiliser l'ensemble des élèves à une utilisation raisonnée de l'Intelligence Artificielle (IA).
- Poursuivre la visibilité de l'établissement avec les outils numériques (site internet, réseaux sociaux)
- Questionner le principe de l'archivage numérique pour certains documents. Par exemple, les captations de concert ou de spectacles de danse.

3. 1. 10 L'accompagnement des grands élèves

Les élèves de niveau très avancé bénéficient d'un accompagnement pédagogique renforcé, adapté à l'exigence de leur parcours artistique en Musique, Danse ou Théâtre. Ce dispositif vise à soutenir leur développement technique, artistique et intellectuel en les préparant à une orientation vers les établissements d'enseignement supérieur spécialisés ou à une insertion professionnelle dans le secteur culturel.

L'encadrement repose sur un suivi individualisé assuré par des enseignants expérimentés, complété par des cours théoriques, des pratiques collectives, des ateliers de création et des mises en situation scénique. Les élèves sont également encouragés à participer à des masterclasses, des concours, des résidences artistiques et des partenariats avec des structures culturelles régionales ou nationales.

Cette dynamique favorise l'ouverture, l'autonomie et l'excellence, tout en inscrivant les apprentissages dans une démarche de projet. L'accompagnement prend en compte les spécificités de chaque discipline et s'adapte aux rythmes et ambitions de chaque élève, dans un cadre exigeant mais bienveillant. Il constitue une étape déterminante dans la construction d'un parcours artistique cohérent, ambitieux et préprofessionnel.

Objectifs

- Mener à terme la demande d'agrément des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES). Cet agrément permet notamment à certains élèves de disposer du statut étudiant.
- Poursuivre les échanges avec des établissements d'enseignement supérieur et mettre en place des actions partenariales. Exemples : Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Comédie de Saint-Etienne, Théâtre du Nord...
- Offrir aux grands élèves la possibilité d'effectuer des captations de qualité, supports indispensables notamment lors de certaines candidatures dans des établissements supérieurs dont le premier tour s'effectue de façon dématérialisée.
- Poursuivre la mise en place d'enseignements complémentaires indispensables aux élèves souhaitant s'engager dans un parcours professionnalisant (ex. formation à l'entretien, formation à la rédaction d'une lettre de motivation...).
- Valoriser la participation des grands élèves aux événements de la saison artistique.
- Organiser une traçabilité, une collecte structurée des informations relatives aux anciens élèves du conservatoire qui sont aujourd'hui devenus professionnels.

3. 1. 11 La médiathèque

Une médiathèque au sein d'un conservatoire est un atout majeur. C'est avant tout un pôle ressource pédagogique central qui offre un accès à des partitions, des enregistrements, des livres, des revues spécialisées et des ressources numériques. Cela permet aux élèves et aux enseignants de travailler avec des supports variés et de qualité, essentiels à l'apprentissage. Une médiathèque dynamique renforce l'attractivité du conservatoire pour les élèves, les enseignants et les partenaires culturels. Elle peut être un lieu d'animations (rencontres, conférences...)

La médiathèque du conservatoire s'inscrit dans le réseau des bibliothèques de la ville de Dijon. Elle est ouverte à tous les publics (y compris toute personne non élève du conservatoire), elle constitue un accès à la culture pour tous. Elle permet de démocratiser l'accès à la culture.

De plus, dans son volet conservation et transmission du patrimoine, la médiathèque permet de conserver des fonds locaux ou spécialisés, participant ainsi à la préservation et à la diffusion du patrimoine musical pour les générations futures.

Objectifs

- Restructurer et faire monter en compétences de l'équipe actuelle.
- Travailler à la visibilité de la médiathèque du conservatoire qui s'inscrit sur son territoire par une communication renforcée sur son existence et les services qu'elle propose à tous.
- Mettre en place une politique documentaire.
- Elaborer un protocole de conservation afin de maîtriser l'évolution du fonds.
- Restructurer les fonds par l'équipement, moderniser et nettoyer le catalogue par le rangement, le récolement et le désherbage des collections.
- Lancer des groupes de travail (enseignants par instrument) pour effectuer un tri approfondi de la « réserve moderne » de la médiathèque.
- Mettre en place un planning partagé afin de solliciter les usagers du conservatoire (professionnels, élèves, publics).
- Elaborer un projet de réaménagement en repensant l'organisation spatiale (disposition des rayonnages...).
- Développer les équipements qu'elle propose au public par l'acquisition de casques, enceintes, tablettes...

- Développer la convivialité et des actions culturelles au sein de la bibliothèque : jeux de société, prestations artistiques in situ, expositions, temps de lectures...
- Faire connaître au public des documents patrimoniaux par des expositions ponctuelles.
- Développer ses ressources numériques (abonnement à différents sites ressources spécialisés en musique, danse, théâtre, arts plastiques).

3. 1. 12 Le parc instrumental et le matériel

Dans un conservatoire enseignant la musique, le parc instrumental occupe inévitablement une place tout à fait centrale. Un parc instrumental de qualité permet aux enseignants et aux élèves de travailler sur des instruments fiables, précis et adaptés aux répertoires étudiés. Cela est essentiel pour atteindre un bon niveau technique et artistique, notamment dans les cycles de niveau très avancé mais aussi dans les pratiques collectives où de nombreux musiciens jouent ensemble. De plus, disposer d'un parc permettant de répondre aux besoins de l'établissement évite de devoir dépendre de locations externes coûteuses.

Des instruments bien entretenus concourent à une meilleure progression artistique sans que le musicien ne doive gérer des problèmes techniques (justesse, mécanique défaillante.)

On note que l'entretien du parc instrumental, effectué par le CRR ou bien par les usagers, pour les instruments loués s'effectue presque toujours auprès des luthiers ou des magasins de musique locaux. Pour l'entretien des instruments, cela s'apparente à un soutien en direction de l'artisanat et de l'économie de proximité. Il est en effet aujourd'hui difficile de trouver, dans des villes de taille modeste, des artisans compétents dans des domaines aussi spécifiques.

Le conservatoire étant un pôle ressources, il est fréquemment sollicité pour du prêt d'instruments : harpes, percussions, instruments spécifiques (contrebasse 5 cordes, cor de basset, clarinette basse, contrebasson). Il s'agit aussi, fréquemment, de demandes de matériel : pupitres, éclairages de pupitres, estrade de chef. Ces demandes émanent de partenaires du territoire : conservatoires / écoles de musique de la métropole et de la côte d'or, structures musicales de la Région, associations, festivals, stages...

Une partie du parc instrumental du conservatoire est destiné à la location pour les élèves.

Offrir la possibilité aux élèves de louer un instrument, souvent onéreux, permet de démocratiser l'accès à la pratique instrumentale. Les familles n'ont pas tous les moyens d'acheter un instrument. La location à des tarifs peu élevés permet de débiter ou de poursuivre une pratique sans que l'aspect financier ne constitue un obstacle.

Concernant les élèves débutants, les familles hésitent légitimement à acquérir un instrument car elles ignorent quelle sera la durée de l'engagement de leur enfant dans la pratique instrumentale. Louer un instrument, avant d'envisager d'en acquérir un par la suite, évite un investissement lourd pour des parents, et cela les sécurise.

Aujourd'hui, la phase de découverte instrumentale est développée grâce à la mise en place de plusieurs dispositifs de découvertes (dispositifs Premiers pas) en fonction des familles d'instruments, mais également au sein de chaque famille. Il est important que le choix instrumental se fasse de façon la plus éclairée possible. Avoir la possibilité d'essayer, en le pratiquant, un grand nombre d'instruments est une chance pour chaque élève, chaque famille. Disposer d'un parc étoffé et de qualité offre cette possibilité.

Un parc de location bien géré inclut un suivi (réglages, entretien). Il garantit alors aux élèves et à leur famille, des instruments en bon état et adapté à leur niveau.

Durant les 6 dernières années, le conservatoire a investi plus de 300.000 € dans l'acquisition d'instruments : batteries, pianos, consort de flûtes, violon de prestige, accordéons, flûtes traversières, ... La famille des cordes s'est enrichie d'un grand nombre d'instruments de tailles intermédiaires : quarts, demis, trois-quarts afin d'accompagner le développement physique des enfants qui deviennent adolescents.

Il est à noter que la Ville de Dijon a, depuis deux années, dans le cadre de l'extension de sa politique de tarification sociale, a indexé le tarif de location au taux d'effort. C'est-à-dire, qu'à l'instar des droits d'inscription, le coût d'une location s'adapte aux ressources financières de chaque famille.

Objectifs

- Poursuivre le travail d'entretien des instruments de musique dont le parc instrumental spécifique piano pour qu'il demeure satisfaisant.
- Prévoir des travaux onéreux sur le grand-orgue de la salle Rameau du conservatoire (changement du combineur).
- Poursuivre le travail approfondi de gestion du parc : travailler à des reprises d'instruments vétustes voire envisager d'en réformer certains. Acquérir de nouveaux instruments pour les cours comme pour la location.
- Acquérir des instruments et matériels spécifiques pour les interventions en milieu scolaire et les propositions en direction de la petite enfance.

- Envisager des investissements pour certaines familles d'instruments : cor, tuba, saxophone, harpe.
- Acquérir des fly cases pour certains instruments ou matériels afin de garantir de meilleures conditions de transport lors de leur déplacement.
- Acquérir quelques instruments de prestige à destination des grands élèves passant des concours : violon, guitare...
- Envisager de disposer d'un matériel de sonorisation réservé à la sortie lors de productions sur sites extérieurs.
- Mettre en place, pour les stages dans lesquels le CRR prête ses instruments, des locations payantes, du fait que ces stages le sont eux-mêmes.

Partie 3

Axe 2 - Perspectives / Une programmation artistique ouverte et diversifiée

Une programmation qui reflète la diversité des talents, des publics et des expressions artistiques, pour un conservatoire accessible à tous.

3. 2. 01 Une programmation artistique ouverte et diversifiée

Espace d'apprentissage et de création, le conservatoire développe une saison artistique dont l'objectif principal est de permettre l'expression et la diffusion sur son territoire des productions des élèves et des professeurs. L'action culturelle, si elle permet l'expérience de la scène et la rencontre d'un public, offre aussi la possibilité de dépasser ses appréhensions, d'expérimenter, de s'ouvrir à d'autres esthétiques, autant d'étapes indispensables au parcours pédagogique qu'empruntent élèves et professeurs.

Pluridisciplinarité, contemporanéité, créativité et ouverture culturelle constituent les valeurs socles de la saison artistique du conservatoire. Autant initiatrice que partenaire d'événements, la saison, accessible gratuitement, s'adresse au plus grand nombre et joue un rôle déterminant dans l'entretien d'un lien durable avec les publics et les acteurs de son territoire.

Objectifs

- Favoriser le contact avec la création d'aujourd'hui en travaillant avec des compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène sous forme de stages / résidences ou de masterclasses. Ce sujet pourrait être traité en lien avec les partenaires du CRR, lorsque leurs artistes viennent à Dijon. Cette démarche devra s'accompagner de moyens financiers dédiés pour, par exemple, rendre possible des commandes.
- Proposer des actions artistiques intégrant des esthétiques nouvelles (hip hop, rap, musiques électroniques, comédie musicale...) favorisant l'émergence de projets scéniques, portés par des partenariats auprès de structures dont c'est la spécialité.
- Elargir la saison du conservatoire en tenant compte des droits culturels.
- Poursuivre le développement de partenariats avec les établissements médico-sociaux, les structures à vocation sociale ainsi que les équipements de quartiers.
- Aller à la rencontre des publics en organisant, dans leurs lieux, des concerts et des représentations en théâtre, en danse et des actions associant les arts plastiques.
- Travailler à la possibilité de mettre en place de projets innovants :
Projet d'un week-end musical, porté par le conservatoire, durant lequel se succéderaient sur le territoire, selon un planning établi, des propositions nombreuses et variées.
Projets liés à l'identité dijonnaise, comme « Le tout petit festival » ou « Le marathon Rameau » que le conservatoire organisait.
- Favoriser les rencontres et les partenariats permettant des temps collectifs partagés de création et d'expérimentation par les apports culturels/esthétiques des participants qui ne font pas nécessairement l'objet d'un enseignement au conservatoire.
- Consolider la possibilité de louer des mini bus ou des bus pour permettre le déplacement des élèves. Ainsi le conservatoire peut proposer des actions dans d'autres villes que Dijon. De même, les élèves peuvent participer à des manifestations organisées dans d'autres structures non-dijonnaises.

3. 2. 02 La rencontre

Le conservatoire encourage la création et les rencontres artistiques. Il accueille des artistes invités, soutient les projets des enseignants, organise des week-ends créatifs sans enjeu de restitution, et propose des résidences centrées sur l'accompagnement à la création. En partenariat avec les structures culturelles, il développe aussi un parcours élève/spectateur pour nourrir la curiosité artistique.

Objectifs

- Inviter des artistes issus de divers horizons (musiciens, chorégraphes, comédiens, metteurs en scènes, plasticiens...) à intervenir dans les parcours de formation.
- Soutenir les initiatives des enseignants engagés dans la création, en valorisant leurs projets et en leur donnant les moyens de les concrétiser.
- S'ouvrir aux propositions nouvelles, innovantes et véhiculant de l'inattendu.
- Organiser des week-ends événementiels propices aux rencontres inattendues, créatives et sans obligation de restitution immédiate, ni d'évaluation.
- Mettre en place des résidences de compositeurs, chorégraphes ou dramaturges, avec un cahier des charges centré sur l'accompagnement à la création.
- Développer une « école du spectateur », en construisant un parcours élève/spectateur en partenariat avec des structures culturelles.
- Poursuivre la mise en œuvre de conventions pour la mise à disposition de locaux ou d'instruments au bénéfice des associations de pratique en amateur avec la possibilité d'une contrepartie pour les élèves (ex. places réservées à des stages / master classes se déroulant dans les locaux du conservatoire) ou la saison artistique du conservatoire.

3. 2. 03 Les talents et les ressources du conservatoire

Pour assurer son rayonnement, le conservatoire, dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Dijon, peut s'appuyer sur plusieurs vecteurs qui en assurent la qualité et le dynamisme.

Le talent des élèves, des enseignants, des anciens élèves sont à mettre en avant grâce à des projets artistiques et des partenariats. L'investissement de tous illustre à quel point le conservatoire est un acteur central de la vie culturelle locale et régionale. La visibilité des réussites et la bonne réputation de l'établissement constituent des éléments attractifs pour de nouveaux élèves, ainsi que pour les partenaires.

La valorisation des talents des élèves renforce leur motivation et l'engagement ainsi que celles des enseignants et, plus largement, de toutes les équipes du conservatoire. Cela crée un sentiment d'appartenance et de fierté collective.

Objectifs

- Poursuivre les concerts professionnels des enseignants en les promouvant grâce à une meilleure communication auprès des élèves en particulier et du public en général.
- Développer des partenariats avec des structures extérieures spécialisées dans la création et les nouvelles technologies (La Vapeur, Ici l'Onde, Université de Bourgogne, IRCAM...)
- Mettre en place des workshops/formations interdisciplinaires à destination des élèves et des enseignants.
- Développer des formats innovants d'auditions interclasses, transversales et/ou pluridisciplinaires (cf. carte blanche laissant une part à un contenu libre, voire improvisé) tout en créant de nouveaux partenariats liés à cette évolution.
- Poursuivre la mise en situation professionnelle des grands élèves au sein des productions de l'ODB (Side by side) et les accompagner dans leurs projets personnels intégrant souvent : l'innovation, l'improvisation et la création.
- Accroître les actions communes avec l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) qui a vocation à accueillir certains des grands élèves musiciens du CRR.
- Organiser des rencontres avec l'Opéra qui accueille et programme beaucoup de formations professionnelles.

3. 2. 04 Les lieux de restitutions et de diffusion

Contrairement aux 45 conservatoires à rayonnement régional, le conservatoire de Dijon ne possède pas, dans ses locaux, de salle de restitution. Cette absence structurelle d'un espace de diffusion dédié, impacte l'activité du conservatoire, particulièrement en ce qui concerne sa saison artistique. La saison se déroule, de fait, majoritairement hors les murs, afin de permettre aux élèves et enseignants de se produire dans des conditions scéniques adaptées.

Par l'absence de lieu de restitution dans ses murs, la saison du conservatoire de Dijon est contrainte à l'ouverture si elle veut vivre. Malgré toutes les contraintes inhérentes à sa situation, on peut identifier un réel bénéfice : celui de l'ouverture sur la ville.

Objectifs

- Finaliser la liste exhaustive de tous les lieux de diffusion auxquels le CRR peut avoir accès. Cela en recensant l'ensemble des salles de spectacles et lieux culturels pouvant accueillir les événements de l'établissement afin d'élargir le champ des possibilités.
- Accroître l'investissement des espaces appartenant aux autres services culturels de la ville : musées, bibliothèques...
- Poursuivre les recherches pour identifier des salles parfaitement adaptées au contenu des productions notamment pour la Danse et le Théâtre
- Initier des nouveaux partenariats à l'échelle du territoire de l'établissement afin de mutualiser les moyens de produire les propositions des élèves comme celles des enseignants.
- Consolider et équilibrer les partenariats existants avec un principe de réciprocité permettant d'accéder à des espaces de diffusion (cela correspond à un point spécifique à inscrire dans les conventions de partenariat).
- Développer, pour les Arts plastiques, les lieux de présentation des travaux d'élèves sur le territoire (Jardin de l'Arquebuse, Petite et Grande Orangerie...)

Partie 3

Axe 3 - Perspectives / La relation à l'utilisateur et les évolutions sociétales

Une vigilance apportée à la qualité du rapport à l'utilisateur et à l'accompagnement des valeurs sociétales

3. 3. 01 La relation à l'utilisateur

La qualité de la relation aux usagers peut être renforcée pour être au cœur du fonctionnement du CRR. L'attention qui y est portée doit permettre de comprendre besoins et attentes et d'adapter les propositions notamment aux évolutions sociétales (numérisation, flexibilité, inclusion, ...). Le CRR doit innover davantage afin d'être en prise avec le monde qui l'entoure et les défis de nos sociétés. La bonne prise en compte de ces enjeux permet aussi de renforcer l'image inclusive et contemporaine de l'établissement ainsi que son attractivité.

Les élèves, les familles et les partenaires sont alors plus enclins à s'investir durablement dans un établissement où ils se sentent écoutés, respectés et accompagnés. Cela permet de développer un sentiment de confiance et d'appartenance.

L'attention portée à la relation à l'utilisateur permet de mieux comprendre ses besoins et ses attentes. Elle doit ainsi permettre l'adaptation des propositions de l'établissement (enseignements, parcours, services proposés...).

La qualité d'écouter active doit également interroger l'adaptation de l'offre aux évolutions sociétales. Les attentes des usagers évoluent (numérisation, flexibilité, inclusion...). Une relation de qualité permet de rester à l'écoute de ces changements et d'innover en conséquence pour rester en phase avec la société. De plus, elle concourt à renforcer l'attractivité du conservatoire.

Objectifs

- Poursuivre les bilans de rentrée systématiques pour l'ensemble des services du conservatoire à la suite desquels des modifications concrètes sont apportées dans la perspective de la rentrée suivante.
- Poursuivre la diminution des nombreux acronymes utilisés dans les supports d'information pour les rendre plus communicants et facile à comprendre.
- Poursuivre la simplification des différentes procédures (inscription, réinscription...) et veiller à les rendre intuitives.
- Intégrer davantage l'utilisateur aux instances de fonctionnement et de gouvernance.

- Rédiger un document ludique pour l'élève du type « Les clefs de la réussite » présentant des conseils élémentaires pour progresser au conservatoire. Cela rassurerait les familles et les aiderait à accompagner leur enfant dans son parcours. Les parents pensent souvent ne pas pouvoir aider leur enfant, du fait qu'ils ne connaissent pas la musique.
- Installer une boîte à idées dans le hall du conservatoire.
- Poursuivre la mise en place des nombreuses réunions de rentrée permettant de renseigner les usagers sur la formation dans laquelle est inscrit leur enfant.
- Etudier la possibilité de disposer d'un questionnaire de satisfaction en ligne.
- S'assurer que l'ensemble des personnels est formé à l'accueil du public.

3. 3. 02 Les droits culturels

Les droits culturels sont considérés comme des droits fondamentaux et sont intégrés aux politiques publiques. Ils garantissent la liberté de choisir, d'exprimer et de vivre sa propre identité culturelle.

Ils visent à protéger les personnes contre les discriminations et à garantir leur participation active à la vie culturelle. La personne est placée au centre de la politique culturelle, en reconnaissant que la culture est un besoin essentiel et un vecteur d'émancipation et de partage.

Objectifs

- Concevoir des actions de diffusion toujours plus participatives, transversales et représentatives de la diversité des expressions et des identités.
- Intégrer davantage les publics dans la conception des projets, en tenant compte de leurs références culturelles propres.
- Favoriser la diversité des pratiques et des répertoires, y compris ceux des cultures minoritaires ou émergentes.
- Permettre à chacun de s'exprimer et de contribuer à la saison artistique du conservatoire.

3. 3. 03 La communication

La communication est un sujet central pour tout établissement cherchant à s'adresser à un public le plus large possible. Pour le conservatoire, elle constitue un levier stratégique permettant aux usagers de connaître l'offre proposée. Elle renforce la visibilité et l'attractivité en mettant en avant une identité forte.

La communication permet de valoriser les collaborations avec les autres institutions et acteurs culturels et elle rend compte des nombreuses actions de diffusion proposées : concerts, spectacles, masterclasses...

La communication est également l'occasion de mettre en valeur et de faire connaître les valeurs culturelles mises en œuvre sur le territoire.

Objectifs

- Conforter le budget dédié à la communication.
- Etudier avec la DRH la possibilité de disposer de nouvelles personnes ressources (Chargé de communication).
- Accroître la visibilité du conservatoire sur les réseaux sociaux (création d'un compte Instagram).
- Envisager la création de goodies.
- Inciter les usagers à relayer les informations relatives à la diffusion.
- Etudier comment accroître la fréquentation de temps forts tels que : les Portes ouvertes du conservatoire ou encore la Nuit des conservatoires...
- Développer les outils de communication : captations audio et vidéo.
- Poursuivre l'amélioration du site internet par une présentation claire de l'offre et des actions de diffusion, tout en veillant à sa mise à jour régulière.
- Anticiper davantage la communication effectuée via les supports papier (ex. Dijon Mag...)
- Travailler à la mise à jour des différents dépliant réalisés.

3. 3. 04 La visibilité de la saison du conservatoire

Une saison artistique riche permet d'attirer un public varié (élèves, familles, amateurs, mélomanes, partenaires locaux). Une programmation claire et accessible incite à la participation et renforce l'image du conservatoire comme acteur culturel incontournable sur son territoire.

La saison artistique met en lumière les projets pédagogiques et valorise le travail des élèves et des enseignants. Elle montre la qualité et la diversité de l'enseignement dispensé.

Une saison artistique lisible permet de créer des ponts entre le conservatoire et les autres acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire. Elle favorise les partenariats et les projets communs, renforçant ainsi l'ancrage local de l'établissement. De plus, lorsque les événements sont bien annoncés et accessibles, les élèves, les familles et le public sont plus enclins à s'impliquer, à assister aux spectacles et à soutenir les projets du conservatoire.

Objectifs

- Organiser un lancement de saison et mettre en place un plan de communication avec l'appui du service Communication de la collectivité.
- Diffuser largement le programme en version numérique aux élèves, parents, publics, partenaires, agents de la collectivité et autres établissements sur le territoire national.
- Créer un teaser de présentation de la saison pour une mise en ligne sur le site internet, les réseaux sociaux...
- Accroître la visibilité et la lisibilité des activités du CRR.
- Développer la conception de supports de communication (dépliants pédagogiques, brochures de saison culturelle, newsletters interne et externe...)
- Poursuivre la refonte du site internet du conservatoire.
- Communiquer sur les réussites post-conservatoire des anciens élèves.
- Organiser des temps de rencontre entre les grands élèves actuellement au conservatoire et d'anciens élèves devenus professionnels.

3. 3. 05 La simplification / la lisibilité

L'objectif de la simplification et de la lisibilité est de rendre l'enseignement artistique accessible au plus grand nombre, sans barrières ou lourdeurs administratives. Des procédures complexes ou une offre mal expliquée peuvent décourager les inscriptions, surtout celles des nouveaux publics. Pour tout usager, des démarches fluides réduisent la frustration et améliorent l'expérience globale (ex. : réinscription automatisée, paiement en ligne simplifié...).

Les collectivités et l'Etat incitent à la simplification administrative. De plus, cette dimension est aujourd'hui mesurée dans les bilans d'activités ou les demandes de labellisation car elle fait partie des critères de qualité de l'accueil et de la communication.

La simplification des procédures et la clarification de l'offre, outre leur efficacité et leur renvoi d'un signal de modernité, sont des leviers favorisant l'inclusion. Cette simplification facilite pour les usagers de tout milieu social, la compréhension du fonctionnement du conservatoire, la possibilité de s'y inscrire et concourt à l'attractivité de l'établissement.

La simplification et la qualité de la lisibilité de l'offre concernent le champ des procédures administratives mais aussi celui des parcours de formation proposés par le conservatoire.

Objectifs

- Identifier les étapes qui, dans les procédures sont redondantes ou inutilement complexes.
- S'enquérir auprès des familles de leur ressenti suite à leur réinscription.
- Repenser les supports dans l'optique d'une simplification et d'une clarification systématiques.
- Travailler avec la Direction du Numérique au lien entre le logiciel des Téléservices de la Ville et le logiciel du conservatoire « Imuse ».
- Rendre encore plus transparente la gestion des listes d'attente notamment pour les disciplines très prisées.
- Clarifier autant que possible les modalités de facturation.
- Envisager l'utilisation du code barre généré par Imuse pour les cartes d'élèves servant à emprunter une salle.
- Prévoir la venue des formateurs du logiciel Imuse pour qu'un maximum de fonctionnalités du logiciel soit utilisé et pour faire part des besoins des usagers.

3. 3. 06 La tarification solidaire

Dans un souci d'équité, la ville de Dijon a souhaité que son conservatoire mette en place une tarification solidaire

La pratique artistique étant un droit fondamental, reconnu comme une source d'épanouissement personnel, de cohésion sociale et d'égalité des chances, il est important qu'un maximum de personnes puissent y avoir accès.

Les inégalités économiques freinent l'accès aux enseignements artistiques, l'application d'une tarification solidaire permet d'en diminuer l'impact. En tant qu'établissement public, le conservatoire a pour vocation de servir l'intérêt général. Cela passe par l'ajustement de ses tarifs aux réalités économiques des usagers, en lien avec les politiques publiques locales (ex : quotients familiaux, aides sociales).

Tout élève, quel que soit son milieu socio-économique, peut ainsi prétendre à bénéficier d'un enseignement de qualité.

Par la diversité des profils sociaux culturels inscrits grâce à la tarification solidaire, le conservatoire s'attache à renforcer la mixité sociale pour constituer un véritable lieu de rencontre et d'échanges.

Il est à souligner que la tarification solidaire porte sur les droits d'inscriptions dans les formations du conservatoire mais elle a également été étendue à la location instrumentale.

Objectifs

- Communiquer davantage sur la tarification solidaire.
- Faire connaître le montant des inscriptions qui sont globalement peu élevés.
- Permettre à un usager de calculer rapidement le montant approximatif de son inscription.

3. 3. 07 La charte éthique et la charte VHSS

Le fait que le conservatoire s'engage ouvertement sur des principes éthiques affiche sa transparence et sa responsabilité sociale. Disposer de ces outils et veiller à leur mise en œuvre positionne l'établissement comme un acteur engagé, moderne et responsable. Ces chartes sécurisent les élèves et leurs familles mais aussi toutes les équipes de l'établissement ainsi que ses partenaires.

La charte éthique

Ce document présente les valeurs communes et fédératrices (respect, bienveillance, accessibilité...). La charte éthique s'adresse à tous : agents (enseignants, administratifs et techniques), élèves, parents, partenaires du conservatoire. En clarifiant ce qui est attendu de chacun, elle favorise un climat de confiance et de collaboration, indispensable à l'épanouissement de tous en leur offrant un cadre sécurisant.

Elle définit des règles claires en matière de respect, de prévention des discriminations, des violences ou des conflits d'intérêts. Cela est particulièrement crucial dans un contexte artistique où la sensibilité et la vulnérabilité des individus peuvent être mises à l'épreuve.

Les cours d'enseignement artistique reposent sur une relation de proximité et d'exigence entre le professeur et l'élève. La charte éthique rappelle l'importance d'une pédagogie bienveillante et respectueuse de chaque élève.

En prévenant les risques de dérives (favoritisme, harcèlement, dérapages...), la charte éthique offre un cadre pour traiter les litiges ou les questions sensibles. Elle permet de désamorcer les tensions et de résoudre les conflits de manière équitable, en s'appuyant sur des procédures claires et connues de tous.

Objectifs

- Constituer un groupe en charge de la rédaction d'une charte éthique.
- Mettre en avant la lutte contre toute discrimination en revendiquant une accessibilité pour tous.
- Réaffirmer l'égalité de traitement à tous les niveaux (traitement des dossiers, auditions d'entrée, évaluations, examens...) en étant transparent sur l'ensemble des critères.
- Clarifier régulièrement les modalités de fonctionnement des relations enseignants / élèves (cours individuels, utilisation des réseaux sociaux...).
- Réaffirmer la promotion de la diversité culturelle (ouverture sur les différents répertoires en Musique, Danse, Théâtre).
- Echanger avec la société gérant le logiciel Imuse au sujet de la conservation des données relatives aux élèves (conservatoire de l'historique des parcours de formation).

La charte de lutte contre les Violences et le Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS)

En tant qu'établissement accueillant du public, le conservatoire a une obligation de sécurité envers l'ensemble de ses usagers (élèves, spectateurs...) et des personnels qui en assurent le fonctionnement (enseignants équipes administratives et techniques).

Le conservatoire accueillant des mineurs, de jeunes adultes, des adultes. Le positionnement hiérarchique (élève / enseignant) est omniprésent. La charte VHSS a pour but de préciser ce qui constitue une violence ou un harcèlement sexiste ou sexuel. Elle informe sur les recours possibles et les procédures de signalement. Les dispositions qu'elle présente permet de protéger les victimes et les témoins, en garantissant une écoute et un accompagnement adaptés.

Le cadre qu'apporte la charte et son caractère rassurant contribuent à instaurer un climat de confiance entre les élèves, les enseignants et l'administration. Elle réaffirme l'égalité et le respect mutuel, valeurs fondamentales dans un conservatoire. Elle a également pour objectif de prévenir les risques de dérives (abus de pouvoir, comportements inappropriés...)

Objectifs

- Constituer un groupe en charge de la rédaction d'une charte VHSS.
- Identifier les personnes référentes sur ces sujets délicats.
- Créer une cellule mobilisable à tout moment pour que toute personne puisse effectuer un témoignage.
- Afficher l'engagement de l'établissement dans cette lutte.
- Disposer dans les locaux une signalétique présentant la vigilance accordée à ce sujet et les modalités pour tout signalement.
- Sensibiliser les élèves et les enseignants aux enjeux des violences sexistes et sexuelles.

3. 3. 08 La transition climatique et la préservation de l'environnement

Les enjeux climatiques et la transition écologique sont au cœur des politiques publiques et des attentes citoyennes. Les établissements culturels, en tant que services publics, ont un rôle à jouer, à la fois dans l'action mais aussi dans la sensibilisation. Un conservatoire doit chercher à mettre en œuvre les valeurs de durabilité et de responsabilité environnementale et, par son exemplarité, inspirer des élèves, leur famille ou encore ses partenaires.

Le conservatoire s'engage dans une réduction des coûts (énergies, eau, déchets, achats) permettant de réaliser des économies significatives sur le long terme.

Dans ses actions pédagogiques et artistiques, le conservatoire peut également sensibiliser ses élèves à devenir des citoyens et artistes conscients des enjeux environnementaux.

Objectifs

- Poursuivre la limitation des photocopies et des impressions au format papier.
- Poursuivre de l'installation des détecteurs de présence dans différents espaces (sanitaires, couloirs...).
- Généraliser les boutons poussoirs pour les lavabos des sanitaires.
- Généraliser le tri sélectif dans tous les espaces par l'installation de bacs distincts dans les salles de cours, bureaux, espaces communs.
- Envisager le déploiement de panneaux solaires sur le toit du bâtiment Clemenceau.
- Remplacer progressivement les éclairages traditionnels par des éclairages LED.
- Poursuivre de la promotion des mobilités durables (transports en commun, utilisation du vélo, abonnements...)

3. 3. 09 L'évaluation future de ce projet d'établissement

A l'issue des six années de mise en œuvre de ce nouveau projet d'établissement (2025-2031), un bilan complet et participatif sera réalisé pour en évaluer l'impact, les réalisations et les marges de progression. Chaque acteur aura un rôle dans cette démarche :

Le directeur, avec le concours de l'équipe de direction, pilotera le processus d'évaluation en coordonnant les contributions des différentes instances. Il veillera à la collecte des données, à l'analyse des résultats et à la rédaction d'un rapport synthétique. Il organisera des temps d'échange pour partager les conclusions avec le plus grand nombre.

Les agents du conservatoire participeront activement à l'évaluation en fonction de leurs domaines d'activités. Ils s'interrogeront sur leur contribution au projet. Ils pourront fournir des retours qualitatifs et quantitatifs sur les actions menées, les réussites observées comme les difficultés rencontrées. Leur implication sera essentielle pour identifier les ajustements nécessaires pour le prochain projet d'établissement.

Le conseil pédagogique livrera et analysera les données recueillies par les départements pédagogiques et formulera des préconisations pour l'avenir. Son rôle sera notamment d'évaluer la mise en œuvre des nombreuses évolutions pédagogiques attendues.

Les avis des usagers, mais aussi des partenaires, seront recueillis par des réunions dédiées, par des entretiens, voire via des questionnaires. Leur retour d'expérience permettra d'évaluer la pertinence des actions menées et leur impact sur la vie du conservatoire. Leur participation garantira que le bilan intègre les attentes et les besoins des publics du conservatoire.

Le conseil d'établissement examinera le rapport de bilan présenté par l'élue à la Culture et le directeur du conservatoire. Les grandes orientations stratégiques seront à aborder. Il validera les grandes lignes du futur projet et s'assurera que les perspectives proposées répondent aux besoins des usagers et aux enjeux du territoire.

Au final, ce processus collaboratif, prenant en compte les retours de tous, permettra de dresser un état des lieux objectif et de préparer sereinement les orientations futures du conservatoire.

Partie 4 Conclusion prospective

Anticiper les défis de demain pour renforcer la qualité artistique et l'accessibilité culturelle du conservatoire

Ce chapitre a pour vocation d'apporter un éclairage sur la mise en œuvre globale du projet, durant les 6 prochaines années, avec une volonté de continuité et de cohérence.

Ce chapitre est une feuille de route et un outil de pilotage qui identifie des étapes dans le but d'une meilleure préparation aux changements. Son échéancier permettra de mesurer les évolutions en les inscrivant dans une dimension de démarche qualité.

Bien qu'elle constitue un cadre, cette prospective intègre des marges de manœuvre pour ajuster le projet en fonction des aléas (temps de mise en œuvre différents suivant les actions, contraintes budgétaires, orientations politiques, actualité sanitaire...)

Cette conclusion prospective a pour but de mobiliser et de fédérer en interne comme en externe les équipes, les élèves et les partenaires. Elle montre que le conservatoire n'est pas un lieu figé mais un acteur dynamique et innovant de la politique culturelle.

2025	- Validation du projet d'établissement au Conseil municipal de décembre 2025
2026	- Travail avec des conservatoires partenaires pour étudier la mise en place du nouveau Diplôme National (DN) - Refonte du règlement des études suite à la parution d'un décret et d'un arrêté relatifs au DN - Travail avec des structures partenaires pour l'obtention des CPES - Rédaction des chartes éthiques et VHSS - Finaliser une convention avec l'Opéra de Dijon - Réalisation de la charte concernant le contrôle d'accès (badgeage) - Nouvelles propositions concernant le Rap et le Danse Hip-Hop - Réunions concernant l'occupation des espaces - Veiller à la répartition des cours sur l'ensemble des jours de la semaine - Rédaction de la convention relative aux classes HAT - Rédaction de la Charte du coordinateur
2027	- Poursuivre les actions prévues l'année précédente mais non finalisées - Ouvrir les parcours CPES qui auront été créés - Rédaction d'un nouveau règlement intérieur - Mise en œuvre du contrôle d'accès (badgeage) - Travaux de réaménagement des accueils pour les trois sites - Développement de l'offre petite enfance - Bilan approfondi concernant les dispositifs premiers pas - Rédaction et diffusion de la liste précise des lieux pouvant accueillir des manifestations du CRR - Inscription du CRR sur un nouveau réseau social (Instagram) - Veiller à la rédaction d'une convention de mise à disposition des locaux pour l'ensemble des associations (en indiquant la valorisation qu'elle représente) - Réalisation d'un livret du nouvel arrivant pour les nouveaux agents - Développement des partenariats pédagogiques avec les CRR de Besançon et Chalon

2028	- Poursuivre les actions prévues les années précédentes mais non finalisées - Poursuivre la construction des propositions en direction du public en situation de handicap - Développer une communication auprès des structures spécialisées pour faire connaître les propositions du conservatoire. - Effectuer un bilan détaillé des différents dispositifs premiers pas et de leur efficience - Mise en place d'une nouvelle signalétique - Déploiement d'un nouveau dispositif EAC dans une école appartenant aux QPV
2029	- Poursuivre les actions prévues les années précédentes mais non finalisées - Dresser un bilan d'étape du projet d'établissement 2025-2031 - Faire un bilan des travaux prévus dans le plan pluriannuel d'investissement

2030	- Poursuivre les actions prévues les années précédentes mais non finalisées
2031	- Poursuivre les actions prévues les années précédentes mais non finalisées - Dresser un bilan du projet d'établissement 2025-2031 - Débuter la concertation pour la rédaction d'un nouveau projet d'établissement

La rédaction de ce nouveau projet d'établissement aura été une démarche riche à plusieurs titres.

Tout d'abord, elle a permis de réaliser un bilan complet des actions menées ces dernières années, en identifiant les forces, les réussites et les axes d'amélioration de notre conservatoire. Ce travail d'analyse a offert une vision claire de notre situation actuelle et des défis à relever.

Ensuite, ce processus a favorisé une large concertation entre les équipes : enseignants, équipes administratives et techniques, équipe de direction... mais aussi les membres du conseil d'établissement ainsi que les partenaires. Ces échanges ont permis de croiser les regards, de partager les attentes et de d'évoquer une vision commune de la place et du rôle de notre établissement.

Par ailleurs, ce projet d'établissement prend en compte les nouveaux textes réglementaires récemment parus, garantissant ainsi que notre fonctionnement soit en phase avec les évolutions institutionnelles et les exigences du ministère de la culture.

Enfin, ce projet d'établissement sera profitable à tous : il offrira aux équipes un cadre structurant pour guider leurs actions au quotidien, il clarifiera nos engagements auprès de nos usagers qui pourront ainsi mieux comprendre et s'approprier notre démarche. Pour nos partenaires, il constituera une référence fiable pour renforcer nos collaborations.

En définissant des objectifs ambitieux, notre projet d'établissement 2025-2031 servira de fil conducteur pour les années à venir, garantissant une cohérence et une efficacité accrues dans toutes nos pratiques au service d'un public le plus diversifié possible.